

## SOMMAIRE

Éditorial	P1
Extraits de Procès Verbaux :	
- Bureau Exécutif du 9 juin 2006	P1
- Conseil d'Administration du 10 juin 2006	P3
- Bureau Exécutif du 22 septembre 2006	P5
- Conseil d'Administration du 21 octobre 2006	P7
- Bureau Exécutif du 23 novembre 2006	P10
Extraits de décisions disciplinaires (discipline générale)	P14
Extraits de décisions disciplinaires (discipline dopage)	P16
Informations Diverses:	
- Arbitrage	P18
- Règlement Sportif	P18
- Assemblée générale FFRS 2007	P19
- Statistiques FFRS	P19
- Opération « Journées Tous en Roller »	P20

## Une vitalité nouvelle

Dans un environnement sportif de plus en plus concurrentiel, où le « sport-loisir » domine, une action de recrutement ludique auprès du plus grand nombre représente stratégiquement un axe fort et structurant de développement d'une fédération sportive.

Avec le dispositif « Les Journées Tous en Roller » (présenté dans le détail avec ce bulletin fédéral) la Fédération se dote d'un outil supplémentaire pour recruter de nouveaux licenciés afin notamment de franchir le cap des 50 000 licenciés à la fin du mandat. Ce seuil n'est pas uniquement symbolique, il est désormais - selon les critères définis par le ministère des sports - un indicateur de référence et de performance sur lequel est adossé en partie notre financement public.

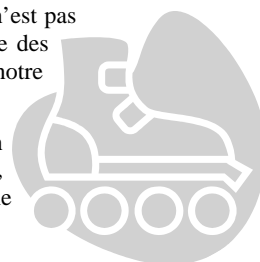
Dés lors, le maintien de notre capacité d'investissement et d'engagement en direction notamment de nos athlètes et équipes de haut-niveau, de notre système de formation, de la promotion et du développement du roller, etc. passe indiscutablement par une progression de nos effectifs dans les années à venir.

La politique de recrutement de la Fédération, innovante et ambitieuse, est donc pour nous une ardente obligation porteuse de dynamisme et d'espoir pour une plus grande reconnaissance du Roller.

Que 2007 marque cette vitalité nouvelle et soit également un encouragement fort à poursuivre notre action au service des licenciés, clubs, comités départementaux et ligues.

Je souhaite à chacun de vous et à notre fédération une très bonne année.

Nicolas BELLOIR  
Président de la FFRS



### BUREAU EXÉCUTIF DU 9 JUIN 2006

Le Président rappelle en introduction l'élection du nouveau Comité Directeur du Comité National de Roller In Line Hockey lors d'une Assemblée Générale électorale le 6 mai à Paris.

Il félicite Didier LEFEBVRE, élu nouveau Président et succédant à Gilbert PORTIER, démissionnaire comme l'ensemble du Comité Directeur élu en 2005, lequel ne remplit plus désormais les critères lui conférant la qualité de Vice-Président et lui permettant de siéger au Bureau Exécutif.

Didier LEFEBVRE, qui n'est pas quant à lui administrateur de la FFRS, sera invité à assister aux séances du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif.

#### 1—le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2006 est adopté.

#### 2—Présentation du projet engagé par la FFRS dans le cadre de la Coordination Nationale Associative

Le Président indique que, dans le contexte des violences urbaines qu'ont connu certains quartiers sensibles au cours du dernier trimestre 2005, le Premier Ministre a annoncé un ensemble de mesures parmi lesquelles figure le renforcement de l'offre d'activités sportives culturelles et de loisirs, de qualité, à visée éducative.

Dans ce contexte, le mouvement sportif a mis en place sous l'égide du CNOSF la Coordination Nationale du Sport au service des jeunes issus des quartiers sensibles afin de mieux répondre aux besoins de ces publics.

La FFRS a été désignée comme fédération pilote de ce dispositif et ce parmi 10 autres fédérations sportives. Elle souhaite contribuer activement à celui-ci, mettant en exergue la place du roller et, en collaboration avec l'association Maxigliss qui lui est affiliée, a présenté un projet dont l'objectif est la mise en place d'une Structure type Ecole Roller Skate à Vitry Sur Seine. La Fédération accompagnera ce projet, en qualité de maître d'œuvre et au plan méthodologique. Les dossiers de candidature déposés début juin seront étudiés au cours de ce mois.

Nicolas BELLOIR rappelle que le projet initial de reprise de l'activité de la structure privée « Roller Parc Avenue », soutenu par l'association support, a été abandonné au profit de cette Ecole Roller Skate destinée à développer et structurer la pratique du roller et du skate à Vitry.

Ce projet aura ensuite vocation à être décliné sur d'autres territoires. Il est précisé que le soutien de la coordination nationale prendra la forme du financement d'un emploi par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre d'un CAE et à hauteur de 140 % du SMIC, cet emploi étant réservé à un diplômé de la filière STAPS en situation de recherche d'emploi, ainsi que d'une aide au fonctionnement d'environ 10 000 €

La Fédération devrait elle-même bénéficier du financement d'un emploi à la même hauteur et dans les mêmes conditions pour assurer notamment la coordination et l'évaluation du dispositif, amené à se développer et à se démultiplier.

## PUBLICATION

Fédération Française  
de Roller Skating

6, Boulevard Franklin  
Roosevelt – BP 33 –  
33034 BORDEAUX  
CEDEX

☎ : 05 56 33 65 65

☎ : 05 56 33 65 66

@ : www.ffrs.asso.fr

## Suite Bureau Exécutif du 9 juin 2006

### 3—Convention d'objectifs : le point après la réunion de négociation au Ministère

Le Président et le Directeur Technique National, accompagnés de la Trésorière et du Médecin Fédéral, ont participé le 6 juin dernier à la réunion de négociation de la Convention d'objectifs au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Nicolas BELLOIR indique que les prescriptions de la LOLF (Loi d'Orientation de la Loi de Finances) conduisent le Ministère à une rigueur accrue dans l'analyse des indicateurs chiffrés des fédérations sportives et dans l'attribution et le suivi des subventions accordées.

L'adjoint à la Directrice des Sports, Thierry MAUDET, a fait savoir que la part régionale du CNDS devait être optimisée quant au financement d'activités relevant des régions et des Liges, s'agissant de la FFRS. Ainsi, les financements régionaux doivent être systématiquement recherchés pour l'accompagnement de projets s'inscrivant dans la déclinaison de la politique fédérale par ses organes déconcentrés.

Le Ministère a assigné plusieurs objectifs à la Fédération :

- quantitatifs : augmentation du nombre de licenciés pour atteindre le seuil de 50 000 licenciés, progression de la pratique féminine, proposition accrue de services aux publics en difficultés sociales

- maintien du rang mondial (3<sup>ème</sup>, toutes disciplines confondues) de la France s'agissant de la pratique de haut niveau, après avoir souligné les excellents résultats obtenus en 2005

- réalisation des programmes de suivi médical des sportifs de haut niveau, le taux de réalisation 2005 étant satisfaisant

- mise en œuvre d'actions de formation et en faveur de l'emploi, pour lesquelles il est précisé qu'elle devraient là aussi être à l'avenir déléguées aux régions s'agissant de l'implication du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Enfin, M. MAUDET a insisté sur la santé financière dont doit faire preuve les fédérations, et auquel le Ministère accordera une vigilance accrue. Le « taux de dépendance » de la FFRS vis-à-vis de la subvention ministérielle sur les actions subventionnées est actuellement d'environ 63 % et devrait être ainsi ramené à 50 %.

Sur ces bases, la subvention accordée s'établit, hors subvention exceptionnelle (pour le Championnat d'Europe de RILH qui pourra faire l'objet d'un avenant ultérieur) et aides au fonctionnement des pôles Nantes et Eaubonne une fois labellisés, à 1 258 458 € soit un « manque » de près de 142 000 € par rapport à la subvention demandée équilibrant le budget 2006.

Hervé LALLEMENT observe que la subvention a été finement ventilée par le Ministère qui a marqué sa réticence à financer des activités assimilables au fonctionnement institutionnel de la FFRS (relations avec les organes déconcentrés, commission équipement, promotion, formation des entraîneurs...) Il constate également une baisse des subventions accordées au patinage artistique.

La Fédération doit aujourd'hui tenir compte de ce manque de subvention d'environ 10 % et réajuster ces budgets en conséquence. Compte tenu des difficultés rencontrées lors des travaux préparatoires de début d'année pour équilibrer le budget global - le recours à une demande de subvention en forte hausse étant alors un risque pris - il est aujourd'hui complexe, dès lors que près de la moitié de l'année s'est déjà écoulée, de parvenir à maintenir un équilibre budgétaire.

Ce constat renvoie la Fédération à la réflexion de fond qu'elle doit engager face à l'accroissement important de ses activités et des coûts qui en résultent, et qui ne s'accompagnent pas aujourd'hui d'une augmentation corrélative de ses moyens de financements (tassement de l'évolution des effectifs et de la subvention publique, faiblesse des partenariats privés). Le Directeur Technique National sollicite que le prochain budget soit bâti cette année dès l'automne afin d'opérer les choix les plus judicieux.

*Pour l'heure, la situation budgétaire arrêtée fin mai servira d'indicateur pour évaluer la réalisation budgétaire des programmes de première partie d'année. Il s'agira alors de tenter de réaliser des économies à la marge de certaines lignes subventionnées et de ramener le budget sinon à l'équilibre, du moins à un déséquilibre acceptable, ainsi du reste que cela avait été envisagé par le Conseil d'Administration du mois de février.*

### 4—Le point sur les entretiens du personnel et perspectives suite aux départs

Marie Claude MARTINEZ informe le Bureau de l'avancement des entretiens annuels du personnel, qu'elle organise avec le Directeur administratif et financier. Les salariés présents au siège ont pour la quasi-totalité été reçus, la Trésorière souhaite également rencontrer les personnes exerçant hors du siège. Sont abordés lors de ces entretiens une description du poste par le salarié, un bilan d'activité, un projet professionnel et un questionnaire destiné à mieux se connaître. A l'issue de ces entretiens seront apportées par le Bureau des réponses à des questions individuelles.

Elle procède ensuite à un état des lieux à la suite du départ de Delphine GUITTON, Sandra LAURENT et du congé parental programmé de Sandrine CHARLES.

Une réunion avec le Président, le Directeur Technique National et le Directeur administratif et financier voici quelques jours a permis de finaliser un plan de réorganisation partielle des services et principalement :

- un recrutement poste pour poste, d'une secrétaire comptable, sera opéré pour pallier le départ de la secrétaire comptable du CNRILH/CNC. L'obtention d'un contrat aidé sera recherchée.

- Dominique DUSSORT occupera le poste de secrétaire de la DTN et de la Commission Enseignement

- un second recrutement, également en contrat aidé et en CDD, aura lieu pour occuper le poste d'accueil-standard, réservations, commandes et gestion du courrier quotidien, à plein temps

- le contrat de Delphine MARTINEZ (CAE 6 mois, 20h/semaine) sera reconduit pour le secrétariat de la Commission médicale

Un poste de Directeur Technique National adjoint ayant été sollicité auprès du Ministère par Hervé LALLEMENT, son obtention pourrait permettre de confier à ce CTS supplémentaire la coordination des relations avec les Liges et CDRS, la conduite opérationnelle des actions de développement et le suivi des sportifs de haut niveau. De ce fait, Thierry CADET disposerait de plus de temps à consacrer aux aspects liés à la promotion des activités fédérales, aux calendriers, aux résultats.

Enfin, pourrait être confiée à une Agence événementielle une mission exclusive de recherche de partenariat, étant précisé, compte tenu de diverses expériences insatisfaisantes passées, qu'il conviendrait de formaliser précisément les missions de celle-ci et ses rapports avec la Fédération, avec une prise de risque limitée et financée par les aides à l'emploi sur les recrutements.

Le Bureau approuve la mise en œuvre de ces orientations

### 5—Questions diverses

#### **- Dissolution du COCORILH et perspectives**

Patrice MAZAUD indique que la dissolution de l'association a été déclarée en Préfecture suite à la décision de dissolution votée par les dirigeants du COCORILH le 10 avril 2006. Gilbert PORTIER a été désigné par le COCORILH pour assurer les opérations de liquidation.

En application des décisions prises par la Fédération, le Président demande que le nécessaire soit fait désormais pour le règlement des derniers fournisseurs, de manière à identifier précisément le montant de l'avance finalement consentie par le FFRS au CNRILH et à établir en concertation avec ses dirigeants, l'échéancier du remboursement, en vue du Comité Directeur de la discipline se tenant les 24 et 25 juin.

#### **- Le point sur le protocole AF3V**

Le Secrétaire Général indique que la FFRS a conclu une convention de partenariat avec l'AF3V (Association Française de Développement des Vélo routes et Voies Vertes), ce jour même en présence des responsables de cette association.

L'objet de ce partenariat est :

- la mise en commun des réseaux respectifs de deux groupements (FFRS et AF3V) afin d'informer et de collecter toutes les informations sur le développement des Vélo routes et Voies Vertes,

- la participation à l'information du public sur les Vélo routes et Voies Vertes existantes à travers notamment les sites webs respectifs,

- la participation aux actions de développement de nouvelles Vélo routes et Voies Vertes ainsi qu'à l'amélioration de leur qualité,

- l'élaboration d'un Code de Conduite des usagers des Voies Vertes pour promouvoir civilité et partage des espaces.

L'objectif est de permettre l'ouverture aux pratiquants roller du plus grand nombre de Voies vertes.

*Le Président propose au Bureau, qui l'approuve, qu'Alain PIGEYRE siège au Conseil d'Administration de l'AF3V et y représente la FFRS.*

Dans un registre un peu similaire, Nicolas BELLOIR et Alain PIGEYRE font état du projet d'établissement d'un « Code de la Rue » : à l'initiative du Ministère des Transports dans le cadre d'une politique de développement et de promotion des « modes doux » de déplacement, un Comité Technique regroupant des fédérations (FFCT, FUBicy, FFMC, FFRS) et de nombreuses associations et institutions a dès à présent commencé ses travaux sous la responsabilité organisationnelle du CERTU.

Cette nouvelle initiative devrait permettre de redonner un nouvel élan à l'étude faite notamment par la FFRS et le Ministère de la Jeunesse et des Sports et qui avait débouché sur l'édition d'un livre blanc en 2001 intitulé « le roller, mode de déplacement doux ».

Il est précisé que la recherche de définition d'un statut du pratiquant roller, sur la voie publique, ne concerne pour l'heure que les zones urbaines et a pour ambition d'accroître la sécurité et la protection de l'utilisateur de ce mode de déplacement.

## Suite Bureau Exécutif du 9 juin 2006

### - **Projet de mandat « WebSiteBuro » (régie publicitaire sportive sur site internet)**

Cyril ABBAS, président de la commission sponsoring et communication, est invité à présenter ce projet. Il consiste en une régie publicitaire par la société précitée, proposant la commercialisation d'espaces publicitaires à des annonceurs sur le site Internet de la FFRS une fois mis en ligne, et se rémunérant en pourcentage des ventes réalisées. En l'occurrence, « WebSiteBuro » propose aux annonceurs un « pack roller » dans lequel figure la Fédération.

*Le Bureau Exécutif approuve la signature d'un tel mandat. Nicolas BELLOIR validera chaque proposition d'insertion de bannières publicitaires.*

### - **Proposition de revue de presse par la société APS**

Il s'agit ici de confier à cette société spécialisée la recherche et la sélection d'articles de presse relatifs aux activités de la Fédération. Afin de cibler les articles susceptibles d'être sélectionnés et de demeurer dans un cadre budgétaire de 580 € pour 200 coupures (inférieur au budget prévisionnel initial), il conviendrait d'une part de préciser avec pertinence les mots-clés servant de critères de recherches à la sélection, d'autre part les médias (nationaux exclusivement ?) objets de la sélection. Cyril ABBAS est chargé d'établir des propositions en ce sens.

*Le Bureau Exécutif approuve la poursuite des discussions en vue de confier une revue de presse à la société APS.*

*L'engagement sera limité aux conditions ci-dessus décrites afin d'évaluer l'intérêt et les retombées de cette démarche.*

### - **Discussion sur les VAE**

Certaines demandes de Validation des Acquis de l'Expérience, présentées par des candidats à l'obtention du BEES, ayant récemment échouées devant les jurys d'examen, le Secrétaire Général s'interroge sur la manière de mieux accompagner les candidats. L'avis de la Présidente de la Commission Enseignement sera sollicité sur le sujet.

### - **Tenues fédérales**

La question de doter les principaux responsables fédéraux (les membres du Bureau principalement) de tenues officielles permettant une représentation de la Fédération tout en véhiculant une image de marque est l'objet de cette discussion. Deux pistes sont à l'étude : un prestataire contacté par Alain PIGEYRE et Cyril ABBAS a fait parvenir à la Fédération des tenues qui sont exposées par le Secrétaire Général. Franck ARNAL, élu du CNRILH, étudie de son côté la possibilité d'un partenariat avec la marque « TORRENT ». Les contacts se poursuivront avant toute prise de décision.

### - **Discussion sur les barèmes de remboursements kilométriques**

Compte tenu de l'augmentation très importante des prix des carburants ces derniers mois, le Bureau s'interroge sur la nécessité d'augmenter corrélativement les barèmes de remboursements kilométriques dans le cas d'utilisations de véhicules personnels. Après discussion et comparaison avec les barèmes fiscaux indicatifs, il est décidé de proposer au Conseil d'Administration d'adopter un nouveau barème fixé à 0.30 €/Km et non plus à 0.23 €/Km, ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du lendemain examinera plusieurs propositions d'ajustements du règlement des procédures financières.

A la demande de Annie VALENCOT, le Bureau Exécutif examine une autre proposition de revalorisation des coûts pédagogiques des stages de formation au BEES, pour trois raisons : un renforcement de nos ressources propres, une recherche de crédibilité vis à vis de l'offre de formation concurrente et un réajustement progressif sur l'inflation de ces dernières années.

Les coûts passeraient ainsi de 36 à 40 € pour le tarif à la journée, et de 4.50 à 5 € pour le tarif horaire.

*Le Bureau Exécutif approuve l'augmentation de ces tarifs*

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été abordé, le Président clôt la séance.

## Extrait du Conseil d'administration du 10 juin 2006

### 1 - **Ouverture de la séance**

Ce Conseil d'administration (C.A.) se déroule plus tardivement que prévu : conséquence de l'organisation de l'Assemblée Générale extraordinaire du CNRILH, le 6 mai dernier, afin de constituer un nouveau Comité Directeur, suite à la démission de l'ensemble du CNRILH lors de l'AG 2006.

*Le Président félicite les nouveaux membres du Comité National Roller In Line Hockey*

Par ailleurs, il insiste sur les absences répétées de certains administrateurs de la fédération, qui se sont engagés à participer et suivre les travaux de l'association.

### 2 - **Approbation par le Conseil d'administration du Procès-verbal de la réunion du 19 février 2006**

### 3 - **Calendrier institutionnel 2006/2007**

- Calendrier institutionnel 2006/2007 : le C.A. a déterminé à la suite de débats des dates convenant au plus grand nombre : le C.A. se réunira :

- + le 21 octobre 2006
- + le 17 février 2007
- + le 9 juin 2007

La réunion des Présidents de Ligues est quant à elle prévue le 18 novembre 2006.

### 4 - **Point sur la négociation de la convention d'objectifs et perspectives budgétaires**

- Réunion de négociation de la Convention d'objectifs a eu lieu le 6 juin 2006 au Ministère JSVA en présence du Président, du DTN, de la trésorière et du médecin fédéral.

Il en est ressorti :

- les prescriptions de la LOLF (Loi d'Orientation de la Loi de Finances) conduisent le Ministère à une rigueur accrue dans l'analyse des indicateurs chiffrés des fédérations sportives et dans l'attribution et le suivi des subventions accordées.

- la part régionale du CNDS devait être optimisée quant au financement d'actions relevant des régions et des Ligues, s'agissant de la FFRS. Ainsi, les financements régionaux doivent être systématiquement recherchés pour l'accompagnement de projets s'inscrivant dans la déclinaison de la politique fédérale par ses organes déconcentrés.

Le Ministère a assigné plusieurs objectifs à la Fédération :

- quantitatifs :
- augmentation du nombre de licenciés pour atteindre le seuil de 50 000 licenciés, progression de la pratique féminine, proposition accrue de services aux publics en difficultés sociales
- maintien du rang mondial (3<sup>ème</sup>, toutes disciplines confondues) de la France pour la pratique de haut niveau.
- réalisation du suivi médical des sportifs de haut niveau (le taux de réalisation 2005 étant satisfaisant)
- mise en œuvre d'actions de formation et en faveur de l'emploi.
- Le « taux de dépendance » de la FFRS vis-à-vis de la subvention ministérielle sur les actions subventionnées est actuellement d'environ 63 % et devrait être ainsi ramené à 50 %.

Sur ces bases, la subvention accordée s'établit, hors subvention exceptionnelle (pour le Championnat d'Europe de RILH qui pourra faire l'objet d'un avenant ultérieur) et aides au fonctionnement des pôles Nantes et Eaubonne une fois labellisés, à 1 258 458 € soit un « manque » de près de 142 000 € par rapport à la subvention demandée.

Hervé LALLEMENT, Directeur Technique National observe :

- la subvention a été finement ventilée par le Ministère qui a marqué sa réticence à financer des activités assimilables au fonctionnement institutionnel de la FFRS (relations avec les organes déconcentrés, commission équipement, promotion, formation des entraîneurs...)
- Une baisse des subventions accordées au patinage artistique.
- la Fédération doit aujourd'hui tenir compte de ce manque de subvention d'environ 10 % et réajuster ces budgets en conséquence, alors que près de la moitié de l'année est écoulée, afin de parvenir à maintenir un équilibre budgétaire.

Ce constat renvoie la Fédération à la réflexion de fond qu'elle doit engager face à l'accroissement important de ses activités et des coûts qui en résultent, et qui ne s'accompagnent pas aujourd'hui d'une augmentation corrélatrice de ses moyens de financements (tassement de l'évolution des effectifs et de la subvention publique, faiblesse des partenariats privés). Le Directeur Technique National sollicite que le prochain budget soit bâti cette année dès l'automne afin d'opérer les choix les plus judicieux.

*Pour l'heure, la situation budgétaire arrêtée fin mai servira d'indicateur pour évaluer la réalisation budgétaire des programmes de première partie d'année. Il s'agira alors de tenter de réaliser des économies à la marge de certaines lignes subventionnées et de ramener le budget sinon à l'équilibre, du moins à un déséquilibre acceptable, ainsi du reste que cela avait été envisagé par le Conseil d'Administration du mois de février.*

Le Directeur Technique National souhaiterait :

- un poste supplémentaire de DTN adjoint attribué à la FFRS
- l'étude du statut de Pascal BRIAND, désireux de préparer les Jeux Olympiques de Vancouver et prêt à se mettre en disponibilité pour cela,
- l'anticipation de la retraite de Daniel MORTREUX en 2008 après les Mondiaux.

## Suite du Conseil d'Administration du 10 juin

Le Président rapporte la suggestion formulée par le Ministère le quel indiquait qu'il serait judicieux de réfléchir à un mécanisme pour confier l'organisation des compétitions internationales à une structure privée.

### 5 - Approbation (régularisation) des dernières modifications apportées aux règlements sportifs des Comités et Commissions

Les Règlements sportifs du CNPA et CNRH ont été approuvés lors du dernier Conseil d'administration (19 février 2006).

Roland BROUSTAUT précise les modifications effectuées et approuvées en Assemblée générale des clubs en mars dernier concernant, au plan international, le déroulement des courses à point ainsi que la participation des étrangers de l'union Européenne (U.E) et hors U.E. (Cf p 47 et 48 du Règlement Sportif de la Course).

Le CNC a essayé de faire un compromis pour présenter un texte défendable dans le cas d'éventuels contentieux concernant des atteintes aux libertés individuelles.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Règlement Sportif du Comité National Course.

Lucile LEBORGNE présente les modifications apportées au règlement Sportif du CNRH, lequel est soumis au vote du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Règlement Sportif du Comité National Rink Hockey.

Présentation de la proposition du nouveau circuit d'approbation des textes réglementaires :

le comité directeur des comités et commissions sportifs informe le C.A. des modifications apportées à leurs textes respectifs types Règlements sportifs. Si le C.A. n'émet pas de rejet dans un certain délai, le texte est alors approuvé.

Le président indique que les statuts seront modifiés lors d'une AG statutaire pour conférer aux Comités Nationaux la compétence de l'approbation des Règlements sportifs.

### 6 - Points spécifiques soumis par les Présidents des Comités et Commissions

#### Comité National de Rink Hockey

Démission de Lucile LEBORGNE du poste de secrétaire générale lors de l'AG du CNRH, ce dernier tentera lors de son comité Directeur les 17 et 18 juin prochains de lui trouver un successeur.

#### Comité National Patinage Artistique

Le CNPA informe rapidement des difficultés d'organisation rencontrées lors du Trophée Michèle LAMBERT.

#### Commission Nationale Randonnée

Informations:

- signature d'une convention de partenariat avec l'AF3V (Association Française de Développement des Vélo routes et Voies Vertes) dont l'objet du partenariat est la mise en commun des réseaux respectifs de ces deux groupements, l'information du public au travers du site Web ainsi que l'élaboration d'un Code de Conduite des usagers des Voies Vertes pour promouvoir civilité et partage des espaces.

Le Bureau Exécutif a approuvé qu'Alain PIGEYRE siège au Conseil d'Administration de l'AF3V et y représente la FFRS.

- projet d'établissement d'un « Code de la Rue » : à l'initiative du Ministère des Transports dans la cadre d'une politique de développement et de promotion des « modes doux » de déplacement. Le Comité Technique, regroupant des fédérations (FFCT, FUBicy, FFMC, FFRS) et des associations et institutions, a commencé ses travaux sous la responsabilité organisationnelle du CERTU.

Cette nouvelle initiative devrait permettre de redonner un nouvel élan à l'étude faite notamment par la FFRS et le Ministère de la Jeunesse et des Sports et qui avait débouché sur l'édition d'un livre blanc en 2001 intitulé « le roller, mode de déplacement doux ».

Il est précisé que la recherche de définition d'un statut du pratiquant roller, sur la voie publique, ne concerne pour l'heure que les zones urbaines et a pour ambition d'accroître la sécurité et la protection de l'utilisateur de ce mode de déplacement.

Le Représentant désigné par la FFRS pour le suivi de ce dossier est Monsieur Alain PIGEYRE.

#### Commission Médicale

Le Médecin fédéral, a interrogé le Ministère, sur la possibilité de mettre en place la mixité dans les catégories jeunes jusqu'à la catégorie Minime, afin de soutenir la pratique de ces jeunes filles, évitant la déperdition des licenciées féminines. Cette question sera transmise au Médecin Chef du Ministère et soumise à la Commission Médicale de la FFRS. Une étude statistique relative à d'éventuels problèmes d'ordre traumatologiques sera réalisée dont les résultats seront présentés en C.A.

Le taux de réalisation des examens Suivi longitudinal des Sportifs de Haut niveau en 2005 est de 94 %, l'objectif inscrit pour 2006 est de 100%.

### 7 - Visuel de la nouvelle licence 2006/2007 (présentation en version papier et informatique)

L'objectif lors cette conception : préserver le caractère fédéral tout en permettant un affichage disciplinaire. Le format de la carte licence restera inchangé par rapport à celle de 2005/2006 et laissera paraître l'idée de dynamisme.

Après de multiples échanges sur la présentation de la licence (placement du logo fédéral, le nom de la discipline, etc...), le Président soumet au vote du C.A. certaines propositions afin de définir la nouvelle carte licence :

- le logo de la FFRS apparaîtra en haut à gauche et la discipline en plus petit en dessous.

- Le bleuté au dos de la licence engendre une augmentation de coût de 7 à 10 centimes par unité soit 3360 euros HT/ an.

- Il a été décidé de commander 48 000 licences ce qui permettra de faire face aux rééditions.

Les organes déconcentrés (ligues, CDRS) et clubs peuvent utiliser ces visuels dans le but de renforcer la communication autour d'une image fédérale commune.

### 8 - Point sur la mise en ligne des sites FFRS - CNC et randonnée

Nouveauté du site présenté : la Charte Graphique. Les responsables du site internet de chaque comité et commission devront formuler des commentaires au Président de la Commission Communication et Sponsoring afin de permettre la finalisation du site fédéral ainsi que ceux des différentes disciplines Roller.

Des échanges permettent de faire ressortir certaines idées parmi lesquelles le fait de mettre des images en première page à la place de texte.

### 9 - Projet de développement : point suite à l'AG et modalités de mise en œuvre

Présentation de l'avancement du projet de développement FFRS qui devrait être opérationnel pour la réunion des présidents de Ligues (novembre 2006), réunion qui permettra de préciser les relations Fédération-Ligues-Clubs afin que le projet démarre en Janvier 2007.

#### La production des outils de communication :

- Affiche « Journées tous en roller » avec un espace réservé aux coordonnées du club. Cette affiche est déclinée en flyers eux aussi à personnaliser. 3 flyers / A4 pour impression des informations complémentaires ; date, lieu, etc. (imprimante ou photocopie).

- Communiqué de Presse et Dossier type de demande de subvention que le club pourra personnaliser afin de démarcher les Collectivités territoriales et/ou partenaires. Ce dossier sera téléchargeable sur le site Internet de la fédération.

#### Le versant financier :

La Ligue rémunère à hauteur de 100€ le moniteur BEES qui intervient sur une opération. La FFRS rembourse la Ligue à posteriori (modalités & calendrier à définir lors de la réunion des Présidents de Ligue). La mesure incitative de retenue financière sur le reversement licences aux ligues de 100 €/ club et ramenée à 50 €/ club.

Contribution des ligues : les Ligues devront faire part de leurs points de vue pour construire ensemble et de façon complémentaire ces projets nationaux.

Un document de cadrage présentant ce projet devra être réalisé pour validation première quinzaine de septembre.

Plan d'organisation : La FFRS paie la communication et le moniteur, la ligue coordonne et le club organise la journée.

Au cours des mois de Septembre et Octobre, des opérations pilotes devraient être réalisées dans quelques clubs afin d'en optimiser le fonctionnement. La réunion des Présidents de Ligues représentera la phase de contractualisation.

L'objectif fixé pour 2007 : 50 % des clubs organisent une journée porte ouverte

Plan de développement de la FFRS s'organise en 3 strates :

- Commissions fédérales : Communication, Formation, Vie Fédérale et Equipement.

- Comités nationaux : mission de fidélisation et de développement des formats de compétitions adaptés aux plus jeunes.

- Ligues Régionales : organes déconcentrés, avec lesquels il y aura sûrement besoin de mettre en place un conventionnement et qui auront 2 missions prioritaires (formation des initiateurs et recrutement et mobilisation pour la mise à disposition d'un moniteur lors de journée porte ouverte).

#### Le Roller en milieu scolaire :

Concernant le projet de développement du Roller en milieu scolaire, l'objectif immédiat est le conventionnement avec l'Education Nationale. La fédération est en relation avec le chargé de mission du Ministère le quel gère le dossier scolaire et de l'UNSS.

Une enquête sur le thème du Roller et du Skate en milieu scolaire a été élaborée par la fédération et envoyée aux clubs avec un retour prévu au plus tard le 12 juin.

## Suite du Conseil d'Administration du 10 juin 2006

### 10 – Ajustements des procédures financières (document joint ultérieurement)

Marie Claude MARTINEZ demande à ce que soit acté en Conseil d'administration le fait que le Président et le Trésorier du RILH soient mandataires sur les comptes du RILH.

Concernant les déplacements la trésorière précise que c'est au président de comités et commissions de valider les déplacements, et ainsi demande à ce que soit réalisé un formulaire type pour ces validations.

Des modifications ont été apportées aux procédures financières. Ces procédures s'appliquent à l'ensemble des élus, bénévoles, salariés, techniciens et autres intervenants pour le compte de la Fédération.

*Le Conseil d'Administration examine et approuve plusieurs propositions d'ajustements du règlement des procédures financières.*

### 11 – Questions diverses

#### Modification de la composition de la CNS:

Depuis l'A.G., la FFRS n'a pas reçu d'information de la CNS, ce point est donc reporté au prochain CA

#### Informations sur les mouvements de personnel :

**Les entretiens annuels du personnel** (description du poste par le salarié, un bilan d'activité, un projet professionnel et un questionnaire destiné à mieux se connaître): les salariés présents au siège ont pour la quasi-totalité été reçus, la Trésorière souhaite également rencontrer les personnes exerçant hors du siège. A l'issue de ces entretiens seront apportées par le Bureau des réponses à des questions individuelles.

A la suite du départ de Delphine GUITTON, Sandra LAURENT et du congé parental programmé de Sandrine CHARLES, **un plan de réorganisation partielle des services** a été finalisé :

- un recrutement d'une secrétaire comptable, sera opéré pour pallier le départ de celle du CNRILH/CNC.

- Dominique DUSSORT occupera le poste de secrétaire de la DTN et de la Commission Enseignement

- un second recrutement, également en contrat aidé et en CDD, aura lieu pour occuper le poste d'accueil- standard, réservations, commandes et gestion du courrier quotidien, à plein temps et ce jusqu'au retour de Sandrine CHARLES.

- le contrat de Delphine MARTINEZ (CAE 6 mois, 20h/semaine) sera reconduit pour le secrétariat de la Commission médicale.

Les autres missions de Delphine GUITTON, ont été confiées en ce qui concerne le calendrier des résultats et la base de données à Thierry CADET, les communiqués de presse sur les grandes manifestations à Patrice MAZAUD, etc...

L'obtention d'un **poste de DTN adjoint** pourrait permettre de confier à ce CTS supplémentaire la coordination des relations avec les Ligues et CDRS, la conduite opérationnelle des actions de développement et le suivi des sportifs de haut niveau. Ainsi, Thierry CADET disposerait de plus de temps à consacrer aux aspects liés à la promotion des activités fédérales, aux calendriers, aux résultats.

Dans le cadre de la **campagne des 1000 emplois STAPS**, le Ministère a proposé à la FFRS un emploi au titre du développement de la pratique physique et sportive féminine, dont la rémunération sera prise en charge par le Ministère à 100 % pendant 2 ans.

Il pourrait être confié à **une Agence événementielle** une mission exclusive de recherche de partenariat, étant précisé compte tenu de diverses expériences insatisfaisantes passées, qu'il conviendrait de formaliser précisément les missions de celle-ci et ses rapports avec la Fédération, avec une prise de risque limitée et financée par les aides à l'emploi sur les recrutements.

**le CNDS équipement** : La FFRS a pris connaissance de 2 dossiers de demande de subvention au titre du CNDS équipement or 18 apparaissent sur la liste officielle. C'est aux présidents de clubs, de ligues et représentants du CA de diffuser les infos sur le CNDS. Le Président indique que la fédération doit être en mesure de prendre connaissance en amont des réunions du Comité de Programmation du CNDS de l'ensemble des dossiers concernant le roller déposés par des acteurs sollicitant des subventions au titre du CNDS équipement.



### Bureau Exécutif du 22 septembre 2006

Le Président Nicolas BELLOIR remercie les membres de leur présence et fait part de quelques points en préambule :

une rencontre avec M. VILOTTE, Directeur de Cabinet du Ministre Jean-François LAMOUR, et en la présence de Hervé LALLEMENT, s'est tenue au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. L'objet de ce rendez-vous était d'effectuer un état des lieux des actions fédérales et de solliciter la mise à disposition d'un Conseiller Technique Sportif supplémentaire. Le Ministère a ainsi indiqué apprécier les actions menées par la FFRS en faveur du développement de la pratique et être disposé à l'accompagner sur le thème du « faire savoir » en mettant à sa disposition certains de ces outils de communication. Le Directeur de Cabinet a également fait connaître l'accord du Ministère pour l'attribution d'un poste supplémentaire de cadre technique. La Fédération a demandé à pouvoir faire le choix entre deux options : bénéficier d'un DTN adjoint, auquel cas le poste serait proposé à Annie VALENCOT, ou bénéficier de l'affectation de Guillaume WATTRE qui vient d'obtenir le concours du professorat de sport, et qui en est félicité au passage.

Cyril ABBAS a fait part de sa démission de ses fonctions de Président de la Commission Communication et Sponsorisme, pour raisons personnelles.

Durant cette réunion est effectué le tirage au sort de la Coupe de France de Rink Hockey.

#### 1—Approbation du Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2006

#### 2—Programme de développement : état des lieux, réactions Ligues, calendrier prévisionnel (Invité : Jacques LAMBERT, Président de la Commission Vie Fédérale)

Nicolas BELLOIR indique qu'un peu de retard a été pris sur les échéances envisagées au printemps. Après la présentation d'un kit de promotion des journées « Tous en roller » (affiche personnalisée, communiqués de presse type, dossier de demandes de subventions) lors du dernier CA, il avait été envisagé que ce programme soit opérationnel à la suite de la réunion des Présidents de Ligue 2006.

Cette réunion qui devait permettre de repréciser les relations Fédération-Ligues, au travers des premières conventions de partenariats, et Ligues-Clubs ainsi que le rôle de chacun, et ce afin que le projet démarre véritablement en Janvier 2007. Dans l'attente, dès les mois de Septembre et Octobre, des opérations pilotes auraient dû pouvoir être engagées dans une dizaine de clubs en faisant la demande.

Sur le versant financier, la Fédération avait décidé de retenir, de façon incitative, une somme de 50 € (et non plus de 100 € qui semblait mettre certaines Ligues en difficultés) par club sur les reversements aux Ligues, avant de les reverser avec une majoration de 100 € à chaque réalisation d'une journée dans un club de la Ligue.

Le CTS en charge du suivi de ce projet avait alors été chargé, sous l'autorité du Président de la Commission Vie Fédérale, de prendre contact avec les Ligues pour obtenir leurs avis et construire ensemble les programmes futurs d'intervention dans les clubs.

Jacques LAMBERT intervient ensuite pour se faire l'écho de certains présidents de Ligues et affirme que le projet, dans sa globalité et tel que présenté en AG et rappelé par le Président, recueille l'adhésion des élus régionaux.

Il regrette néanmoins que l'information adressée en juin, sous sa signature, ait été relativement directive et n'ait pas semblé laisser suffisamment de place à la concertation au plan des modalités d'accompagnement financier du dispositif. La réunion des Présidents de Ligues en novembre aurait dû au contraire permettre d'en débattre et d'en décider en dernier ressort, certaines parmi les Ligues les plus actives contestant le principe de la retenue à la source sur les reversements.

En revanche, le Président de la Commission Vie Fédérale fait part de son enthousiasme à l'égard des outils de communication et souhaite que les kits de promotion des journées « Tous en Roller » (auquel il faudra adjoindre le concept « tous en skate ») soient disponibles rapidement, des clubs en faisant la demande.

Nicolas BELLOIR rappelle que le projet de développement a été présenté et approuvé dans son principe en AG et constate avec regret ne pas avoir reçu beaucoup d'échanges avec les Présidents de Ligues quant à leur capacités à mettre en œuvre le dispositif dans les clubs. Chaque Ligue devrait pouvoir identifier les clubs étant capables et disposés à s'inscrire dans ce schéma et ceux n'étant pas, pour l'heure, en mesure de prendre l'initiative d'organiser des journées. Ce retour d'information est nécessaire afin que la Fédération puisse quantifier le volume des actions qui pourraient être mises en place.

Il regrette que le calendrier prévu en CA ne puisse être tenu mais considère devoir attendre de réels retours des Ligues avant d'engager la Fédération dans des investissements lourds et coûteux. Il rappelle également que la concertation avec les Présidents de Ligues est bien évidente, qu'elle ne saurait être négligée et qu'une collaboration fructueuse ne pourra avoir lieu qu'avec leur adhésion au projet, en revanche la réunion, même institutionnelle, de ces derniers, n'a pas force décisionnaire ! C'est à l'Ag et au Conseil d'administration que reviennent les prises de décisions sur de tels programmes.

Pour conclure, le Président demande à Jacques LAMBERT de relayer ses attentes auprès des Présidents de Ligue afin que chacun puisse faire part de sa réaction sur la mise en œuvre de ce projet, avant la réunion de novembre, de même que sur les objectifs quantitatifs qu'ils pourraient s'engager à atteindre en terme d'organisation de journées dans leur région.

Nicolas BELLOIR indique que le recrutement de techniciens au titre des « emplois Staps » (voir ci-après) permettra de parfaire la coordination du dispositif et d'aider les Ligues en difficultés.

## Suite du Bureau Exécutif du 22 septembre 2006

### 3- Point sur le recrutement des « emplois Staps »

Le Président rappelle le contexte conduisant la FFRS à bénéficier de ce dispositif.

Dans le cadre d'un programme national de soutien et de développement de l'emploi sportif qualifié engagé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, des emplois de développement et de promotion des activités physiques et sportives dans les quartiers sensibles, ainsi que du sport féminin, ont été créés.

La FFRS a été désignée comme l'une des fédérations pilotes de ce programme et bénéficie de 2 de ces emplois, auxquels s'ajoutent 2 emplois pour des associations affiliées (SA Mérignac, 33 – Maxigliss Vitry sur Seine, 94) et un autre pour le CDRS de Paris.

Les bénéficiaires de ces emplois, financés par l'Etat, doivent être titulaire d'une maîtrise ou d'une licence STAPS et également du BEES Roller Skating, compétence ajoutée par la Fédération.

Les missions de ces agents de développement seront les suivantes :

- Favoriser l'accès à une pratique sportive régulière en club
- Concevoir, développer et évaluer des projets sportifs territoriaux et des projets pédagogiques
- Organiser un suivi individualisé des personnes accueillies

Les 2 agents recrutés par la FFRS auront également pour mission la coordination et la dynamisation de ce dispositif ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'actions de développement initiées par les instances fédérales. De plus, l'ouverture d'un des 2 postes fédéraux étant motivé par la promotion de la pratique féminine, la personne recrutée sera chargée de la conduite des actions en faveur de ce secteur de développement.

Le DTN a soumis au Président une proposition visant à optimiser ces nouvelles ressources en continuant d'œuvrer pour la structuration et le « maillage » territorial. Ainsi est-il envisagé de « positionner » ces nouveaux emplois, l'un sur une zone « Ile de France, Centre Est », l'autre sur le « Nord, nord-ouest », par là-même d'assurer une présence directe de la Fédération sur ces territoires, et de leur confier la mission de coordonner l'organisation des journées Tous en Roller, voire d'intervenir eux-mêmes en l'absence d'encadrement suffisant ou d'initiatives structurées.

Le Président indique avoir interrogé certains Présidents de Ligues susceptibles de bénéficier, sur leur territoire, de cet apport en encadrement, afin de connaître leur intérêt et leur disposition à assumer des frais de fonctionnement lorsque des actions seraient conduites dans l'intérêt de la Ligue ou de ses clubs affiliés. Il s'agira en effet de déterminer, avec le concours des Ligues concernées, les modalités de leur participation au fonctionnement de ces emplois : résidence administrative, nature précise des missions, identité du donneur d'ordre, modalités du suivi d'activités, etc.

Début octobre, des entretiens seront organisés afin de rencontrer les premières personnes ayant fait acte de candidature.

### 4—Avancement du site Internet

Le Président, soucieux de connaître l'avancement de ce dossier prioritaire suscitant de nombreuses attentes, souhaitait que Cyril ABBAS dresse un état des lieux de cet avancement. La démission de ce dernier conduira le Bureau Exécutif à reprendre en direct la gestion avec le prestataire du développement du nouveau site internet.

Le Secrétaire Général indique qu'à ce jour, le site général ([www.ffrs.org](http://www.ffrs.org)) est pratiquement terminé, dans l'attente de contenu textuel de certains Comités et commissions. Le portail spécifique « randonnée » est en passe d'être terminé également. Il évoque les difficultés rencontrées par Cyril ABBAS pour œuvrer avec notre prestataire, ODSI.

La crainte de certains est que de nombreuses demandes de modifications exprimées lors du dernier Conseil d'administration ne soient pas réellement prises en compte, et qu'au final le site tel qu'il est développé actuellement ne recueille pas l'adhésion de ceux qui auront à le faire vivre et à l'exploiter.

Il convient à présent de continuer les travaux entrepris en vue de la mise en ligne d'un nouveau Site, qui réponde aux attentes du plus grand nombre et qui contribue efficacement à la communication et la promotion de la FFRS.

A cet effet, Nicolas BELLOIR demande qu'une réunion technique soit organisée rapidement avec ODSI afin d'établir un état des lieux préalable à toute décision. Une remise à plat et une réappropriation du dossier semble en effet indispensable avant de poursuivre le développement du site.

*Le Bureau approuve ces orientations*

### 5- Discussion sur les sols : enjeux et perspectives, évolution des normes applicables. Point sur les normes fédérales en matière d'équipements.

Le Président évoque les difficultés dont un nombre croissant de responsables de clubs lui font état s'agissant du patinage sur les nouveaux types de sols, inadaptés à la pratique du roller. Il remercie Rolland MELLETT, expert en matière d'ingénierie des loisirs urbains et participant aux travaux de la Commission Equipement de la FFRS, d'avoir également attiré son attention sur ce sujet.

Ces nouveaux sols, souples et préconisés par plusieurs fédérations de sports collectifs majeurs, sont conformes à la norme NF 90-203 et installés dans le cadre de la rénovation de gymnases. Le développement de leur implantation menace donc à terme la pratique des disciplines de la Fédération Française de Roller Skating.

Il convient dès lors de réagir et de définir une stratégie en direction des pouvoirs publics et des fabricants pour qu'il soit tenu compte de nos intérêts.

Luc BOURDIN, Conseiller technique fédéral, intervient sur ce point et indique qu'il s'agit de phénomènes relativement récents puisque de nouveaux matériaux, conformes à la norme mais trop souples pour supporter la pratique de la roue, sont depuis peu utilisés.

Le seul descriptif technique de ces différents sols (10 % permettraient aujourd'hui de pratiquer le roller) ne permet pas de vérifier leur compatibilité avec nos pratiques, il serait nécessaire de les tester en situation réelle, et de rencontrer les fabricants pour les inciter à inclure d'autres matériaux rendant leurs sols compatibles avec le patinage.

Il indique qu'une norme afnor internationale demeure en cours de réalisation sur ces sols sportifs. Il conviendrait que la FFRS soit représentée lors de ces travaux, Rolland MELLETT étant disposé à assumer cette tâche.

Le DTN précise que le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a proposé à la Fédération une aide (10 000 € par avenant à la Convention d'objectifs) au financement d'une étude sur les normes : en terme de sols, de barrières de protection, de distance entre éléments constitutifs de nos équipements sportifs, de protections, etc.

Hervé LALLEMENT considère qu'il serait opportun d'engager une telle démarche, de manière à enfin (re)définir les normes fédérales mais aussi de pouvoir en faire clairement état auprès des pouvoirs publics.

S'agissant spécifiquement des sols, des solutions existent, en terme de matériaux, pour que ceux-ci soient compatibles avec la pratique du roller, avec un léger surcoût à la fabrication.

Pour synthétiser les différents points de vues émis sur le sujet, le Président demande :

- qu'une action de sensibilisation soit entreprise auprès des fabricants, en allant si nécessaire tester nous-mêmes les sols ;
- qu'une étude soit engagée avec la collaboration d'un bureau d'études (via le financement public envisagé) visant à classer les sols et à préconiser auprès des fabricants l'utilisation des matériaux sauvegardant les intérêts du roller ;
- qu'une campagne de sensibilisation soit entreprise auprès des responsables de collectivités et du mouvement sportif sur les difficultés que génèrent ces sols souples pour nos disciplines.

Luc BOURDIN est chargé de piloter la mise en œuvre de ces démarches et d'en suivre les avancées. En raison du désengagement de la Présidente de la Commission Equipement, le Secrétaire Général sera l'élu référent pour le suivi des dossiers « équipement et sécurité ». Rolland MELLETT sera également associé à ces travaux, en qualité d'expert.

*Le Bureau approuve ces orientations.*

Jean-Paul CHIFFOLEAU considère que ces actions faciliteront également les initiatives prises par le CNRH en la matière.

### 6—Gestion des ressources humaines

#### **Bilan des entretiens individuels et propositions:**

La Trésorière explique qu'à la suite des entretiens individuels annuels menés avec le Directeur administratif et financier, certains aspects sont encore à étudier avant de pouvoir proposer au Bureau Exécutif certains changements de groupes d'emplois et/ou de revalorisations qui prendront effet au 1er septembre 2006. Les recrutements (remplacements) en contrats aidés ces derniers mois offrent de substantielles sources d'économies sur la masse salariale globale et quelques marges de manœuvre dans une conjoncture budgétaire stricte.

Hervé LALLEMENT indique que Nicolas FRUCHET, préparateur physique intervenant 16 h/mois pour le compte de la Fédération au pôle de Talence, a obtenu le concours du professorat de sport et démissionnera de ses fonctions au 1er novembre.

#### **Chèques déjeuners**

Après étude visant à demeurer dans la fourchette budgétaire établie en début d'année, le personnel fédéral bénéficiera désormais de tickets restaurant, à compter du 1er septembre 2006 et à raison de 10 tickets à 7 € avec une participation du salarié de 50 % (base temps plein).

#### **Recrutement à l'accueil**

Une nouvelle secrétaire standardiste, à l'issue d'entretiens organisés en présence du Président accompagné de la Trésorière et du Directeur administratif et financier, sera recrutée dès la semaine prochaine. Il s'agit de Madame Sandrine NIANGHANE qui remplacera, selon les orientations adoptées en juin dernier, Dominique DUSSORT laquelle assume désormais le secrétariat de la DTN et de la Commission Enseignement suite au départ en congé parental de Sandrine CHARLES.

*Le Bureau approuve l'ensemble de ces orientations.*

**Point sur la formation (professionnelle, bénévoles) et l'IFOMOS**

Patrice MAZAUD présente les nouveaux dispositifs de formation professionnelle, issus de la Loi du 4 mai 2004. Parmi les principales réformes figurent le Plan de Formation et le Droit Individuel à la Formation.

**Le Plan de Formation** est établi par la FFRS pour ses salariés et éventuellement ses bénévoles. Ces derniers peuvent en effet bénéficier de formations, s'ils assument au sein de la Fédération des « responsabilités bien déterminées, à un degré supérieur » (à titre d'exemple, les fonctions de trésorière, de chargé de la communication, etc.) Les formations proposées doivent avoir pour objet la formation à l'exercice de leurs responsabilités et donc, être en adéquation.

Ce Plan demeure à l'initiative de la FFRS agissant en qualité d'employeur et relève de son pouvoir de gestion. Il permettra, pour 2007 et les années suivantes, la mise en place d'actions de formation à des fins d'adaptation au poste de travail, d'évolution ou de maintien des emplois, de développement des compétences. Il formalisera désormais chaque année l'ensemble des actions retenues en fonction des orientations, des besoins mais aussi des possibilités de financement de la Fédération.

**Le Droit Individuel à la Formation** permet quant à lui aux salariés de se constituer un contingent d'heures de formation. Sa mise en œuvre relève de l'initiative du salarié et lui permet d'agir directement sur son parcours professionnel mais nécessite l'accord de l'employeur. Pour un salarié en à temps plein, chacun bénéficie ainsi de 20 heures par an cumulables dans la limite d'un plafond de 120 heures.

La Fédération consulte actuellement son personnel et ses principaux dirigeants élus avant d'identifier les besoins et d'arrêter son Plan de Formation 2007.

Le point sur l'IFOMOS (Institut de Formation du Mouvement sportif, initié par le CNOF) sera abordé lors d'une prochaine réunion.

**7—Questions diverses**

Le Congrès de la FIRS de tiendra à Murcie en Espagne, le 5 décembre prochain. La Fédération sera représentée par le Président ou la Trésorière, le DTN et un(e) élu(e) artistique, les championnats du Monde de la discipline se déroulant au même moment.

Nicolas BELLOIR fait part de la « migration » du système de gestion des licences sur la nouvelle plateforme développée par notre prestataire, CVF, opérationnelle depuis début septembre et dont il y a lieu de se réjouir, celle-ci apportant de nombreux services et fonctionnalités nouvelles aux utilisateurs.

Il évoque l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Nantes dans le cadre du litige disciplinaire opposant depuis l'an 2000 M. Daniel Boivin à la FFRS et rappelle l'annulation de la sanction disciplinaire alors prononcée, au motif selon lequel « en refusant à M. BOIVIN un premier report de la séance de la commission de discipline, qui était de droit en vertu des dispositions (...) du règlement intérieur de la FFRS, sans lui proposer une nouvelle date (...) et alors qu'il est constant que ni l'intéressé ni son conseil n'était présent à la réunion du 15 décembre 2000 au cours de laquelle la commission nationale fédérale de discipline a examiné son dossier disciplinaire et lui a infligé la sanction (...), ladite commission a méconnu les droits de la défense garantis par les dispositions ci-dessus dudit règlement intérieur et, entaché sa décision d'illegalité ». Il rappelle la vigilance et la rigueur dont doivent faire preuve les organes disciplinaires fédéraux dans la conduite des procédures.

Le Président clôt la séance



Extrait du Conseil d'administration du 21 octobre 2006

**1 - Ouverture de la réunion par le Président**

Le Président, Nicolas BELLOIR, remercie les membres présents et souligne la faible participation à cette réunion mais le quorum est atteint. Il aurait été difficile de reporter cette réunion au vue du calendrier des compétitions et réunions des différents comités et commissions.

Depuis le dernier CA, quelques démissions ont été enregistrées : Bénédicte PREUX, Anny VALENÇOT, Alain BLANCHET.

Ainsi, lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération en mars 2007, des élections devraient être théoriquement organisées pour compléter le CA.

**2 - Approbation par le conseil d'Administration du Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2006**

**3 - Approbation (régularisation) des dernières modifications apportées aux règlements sportifs des Comités et Commissions**

- le **Comité National de Roller In Line Hockey** (CNRILH) n'a pas encore apporté l'ensemble des modifications à son Règlement sportif et ne peut donc pas le soumettre ce jour au vote des administrateurs.

- le Règlement sportif de la **Commission Nationale Roller Acrobatique** (CNRA) est quasiment formalisé, il reste à préciser certains points notamment en lien avec Xavier FANÇA, Médecin fédéral.

- la **Commission Nationale Skateboard** (CNS) travaille sur son Règlement Sportif, qui n'est pour l'heure pas encore achevé.

Ce point technique devra être abordé de nouveau lors du prochain Conseil d'administration.

**4 - Point sur la convention d'objectifs 2006**

Le Directeur Technique National traite actuellement les **avenants** relatifs :

- à l'**organisation des Championnats d'Europe Senior Homme de RILH 2006**

- au **dossier Equipement de la Fédération** ; celle-ci n'ayant pas les compétences en Interne pour *déterminer les sols sportifs qui permettent la pratique optimale du roller*. La question des sols sportifs est d'actualité, de nombreuses rénovations de vieux gymnases sont en cours, dans lesquels les tendances actuelles sont d'implanter des sols souples adaptés à la pratique des sports collectifs, ces revêtements écartant inévitablement les pratiquants Roller. La Fédération fera appel pour mener cette étude à une société spécialisée (laboratoire) qui mettra en place une batterie de tests certifiés. La Fédération sera ainsi en mesure de labelliser ou non les sols des gymnases pour la pratique du Roller selon les critères définis par le laboratoire.

A cette étude sera adjointe un travail sur la constitution des barrières entourant les terrains de hockey et les pistes de course. Ces différents points doivent être aujourd'hui définis dans la perspective d'élaboration du dossier « Agrément d'Equipement de la Fédération ».

Les comptables et experts comptables travaillent afin que la situation à fin septembre puisse être établie début novembre. A partir de cette situation, il sera tenté de rééquilibrer le budget puisque le budget prévisionnel a été amputé de 140 000 euros suite à la diminution de la subvention ministérielle.

La dotation allouée aux Comités et commissions sera diminuée de 10 % ce qui correspond à la réduction de la subvention du Ministère Jeunesse et Sports.

La Trésorière précise que cette situation qui traite les ¾ de la saison permettra de clôturer le bilan plus tôt.

Elle rappelle que la négociation de la convention d'objectifs a été assez tardive puisqu'elle a eu lieu en juin, ce qui entraîne un retard de la connaissance du montant de la subvention ministérielle allouée et obligeant par la même la Fédération à réajuster les activités restant à réaliser par rapport aux activités prévues. Elle insiste sur le fait que cette réunion devra être envisagée début 2007 afin de pouvoir le cas échéant réajuster le budget plus tôt dans l'année.

Le Président indique que le DTN a commencé à travailler sur les disciplines et devrait être prêt en fin d'année (avec quelques rajustements possibles) afin de pouvoir échanger avec les services du Ministère début 2007. Le DTN ajoute qu'il serait intéressant de présenter à l'AG la subvention ministérielle 2007 allouée à la Fédération afin de présenter un budget prévisionnel au plus proche de la réalité. Les indicateurs ayant été déterminés avec le Ministère en 2006 la politique sportive est aujourd'hui définie sur 4 ans. Hervé LALLEMENT précise qu'il serait nécessaire d'entamer cette négociation même si la Fédération n'est pas en mesure de livrer le rapport des commissaires aux comptes et le budget voté en AG, ceci sachant que pour les fédérations ayant leur AG en septembre octobre ou novembre, négocient leurs conventions avec comme support le budget de l'an passé.

Sur le registre des événements sportifs, le Président indique que la Fédération n'a reçu à ce jour aucune invitation et information concernant l'organisation et le déroulement des épreuves du Championnat d'Europe RILH 2006.

La convention de délégation a été signée en juin, mais il manque encore certaines données (budget prévisionnel, la composition du Comité d'organisation). La vigilance de la fédération est toute particulière, suite aux événements RILH 2005.

Le Président du CNRH précise que lors du congrès de Monza en juillet 2006, le CERH a créé officiellement le Championnat d'Europe Féminin pour les athlètes de -19 ans, compétition qui était jusque-là non officielle. Pour faciliter cette 1<sup>ère</sup> mise en œuvre, les conditions d'organisation sont réduites. Le CNRH demande s'il est possible de faire un appel à candidature pour organiser ce 1<sup>er</sup> Championnat d'Europe courant décembre en France.

Il semble difficilement envisageable d'organiser cette compétition sur notre territoire puisqu'il n'est pas convenable de solliciter une subvention auprès du Ministère dans délais aussi brefs.

**5 - Point sur la mise en œuvre des programmes de développement, et du recrutement des « emplois STAPS »**

**- Mise en œuvre des Programmes de Développement :**

Le Président rappelle que le programme de développement fédéral a été présenté et approuvé dans son principe en Assemblée générale 2006. Ce programme consiste à organiser des journées portes ouvertes « Tous en Roller » et pour lesquelles la Fédération s'est engagée à apporter une aide matérielle, logistique, humaine et financière. En effet, des outils de communication type affiches et flyers personnalisables par le club, un communiqué de presse type ainsi qu'un dossier de demande de subvention seront transmis à chaque club ou instance fédérale organisateur d'une journée.

## Suite du Conseil d'administration du 21 octobre 2006

De plus, un Kit visuel afin d'aménager le lieu de la journée, par le biais de structures gonflables, de drapeaux et de banderoles sera mis à disposition de la structure organisatrice. Sur le versant financier, la Fédération avait décidé de retenir, de façon incitative, une somme de 50 € (et non plus de 100 € qui semblait mettre certaines Ligues en difficultés) par club sur les versements aux Ligues, avant de les reverser avec une majoration de 100 € à chaque réalisation d'une journée dans un club de la Ligue.

Il ressort des échanges que la réalisation de journées portes ouvertes par 30 % des clubs affiliés pour 2007 est un objectif raisonnable. Le Président précise que le taux de réalisation des Journées Tous en Roller, dont le but est de recruter et fidéliser de nouveaux licenciés, est un des indicateurs retenus par le Ministère pour l'évaluation dans le cadre de la négociation de la Convention d'Objectifs.

La Fédération a souhaité travailler sur ce projet en collaboration avec les Présidents de Ligues, acteurs de terrains et porteurs de ce projet en régions. En ce sens, un courrier leur avait été adressé en juin dernier précisant qu'un travail de collaboration devait être mis en place « pour ajuster quelques détails et être opérationnels lors de notre traditionnelle réunion des Présidents de Ligue en novembre ». Les retours ont été peu nombreux et portent pour l'essentiel sur le point concernant la retenue sur le reversement.

Monsieur Jacques LAMBERT indique que le 15 octobre, à l'initiative de Madame Maryse BENCE les présidents de ligue se sont réunis à Paris et ont échangé notamment sur les journées Tous en Roller. Il en ressort que le projet, dans sa globalité et tel que présenté en AG et rappelé par le Président, recueille l'adhésion des élus régionaux. Toutefois, quelques remarques ont été listées parmi lesquelles :

- le fait de nommer ce programme Journée Tous en Roller et en Skate et non Journée Tous en Roller
- le désaccord des présidents de Ligue sur le principe de la retenue sur le reversement.
- Sur le versant quantitatif, le principe idéal serait d'attribuer un certain nombre de kits par ligue en fonction du nombre de clubs : 1 kit tous les 5 clubs soit 150 kits sur le territoire national, ce qui signifie que 20 % des clubs affiliés seraient en mesure de mettre en place une journée Porte ouverte.

Le DTN intervient alors pour rappeler la composition d'un Kit paysagé (structure gonflable et autres éléments) et indique qu'il n'est pas possible d'envisager la fabrication et la mise à disposition de 150 structures gonflables. L'objectif maximal est de mettre à disposition 30 Kits gonflables sur le territoire national, soit une par Ligue voire 2 ou 3 pour les Ligues plus importantes. Il demande à ce que chaque ligue puisse réaliser un état des lieux des CDRS actifs sur leur territoire respectif afin d'effectuer une répartition objective des Kits sur le territoire.

Lucile LEBORGNE indique qu'il n'y a pas de BE dans chaque CDRS, or sur l'affiche on parle de diplômé d'état pour assurer la journée, critère selon lequel un reversement de 100 € sera effectué. Il serait plus intéressant de noter sur l'affiche « diplômé fédéral » tout en conservant l'idée que le reversement n'a lieu que si c'est un BE. Si c'est un diplômé fédéral, il n'y a pas de rémunération et donc pas de reversement. Le DTN informe que cette observation peut être prise en compte.

*Le Président indique que lors de la réunion des Présidents de ligues, il faudra ajuster et affiner ce projet afin de le rendre rapidement opérationnel. Il considère devoir attendre de réels retours des Ligues avant d'engager la Fédération dans des investissements lourds et coûteux.*

Le lancement ne pourra vraisemblablement pas se faire avant fin décembre 2006 voir janvier 2007, alors

que les documents de communication sont d'ores et déjà prêts pour l'impression.

### Recrutement des « emplois STAPS » :

Le Président aborde le point concernant le recrutement des techniciens au titre des emplois STAPS, qui a pour but notamment de parfaire la coordination du dispositif explicité précédemment.

Il rappelle le cadre de recrutement de ces agents : le Gouvernement a décidé de soutenir la création de 1000 emplois au profit de structures associatives, qu'elles soient locales ou nationales afin de promouvoir le sport pour des publics qui n'y ont pas communément accès. Ce plan de création d'emplois se déploiera selon 3 programmes :

Programme I : Accompagnement de la coupe du Monde de rugby (230 postes) et des championnats du monde féminins de handball (50 emplois), accompagnement des fédérations menant des politiques significatives en matières de développement et de promotion du sport féminin (10 postes) ainsi que 60 postes réservés au bénéfice des politiques sportives nationales.

Programme II : Développement de la pratique physique et sportive dans les quartiers sensibles : 330 emplois.

Programme III : Développement de la pratique physique et sportive au bénéfice des personnes handicapées accueillies dans des établissements spécialisés.

Ces emplois correspondent plus particulièrement à des jeunes diplômé(e)s issu(e)s des filières STAPS, titulaires d'une maîtrise ou licence. La mise en œuvre de ce programme spécifique s'appuie, à titre principal, sur le dispositif relevant du plan de cohésion sociale (contrat d'accompagnement dans l'emploi-CAE). Ces emplois sont pris en charge à 1,4 fois la valeur du SMIC sur une durée de 24 mois.

La Fédération bénéficie de ce dispositif :

- 3 associations affiliées ont bénéficié d'un poste d'agent de Agent de développement et de promotion des activités physiques et sportives dans le cadre d'un projet respectif alliant le sport et ses valeurs sociales éducatives et citoyennes : Maxigliss (projet Ecole Roller Skate), SAM Roller (projet Rink Hockey) et CDRS 75 (projet Skate).

- 2 postes ont été attribués directement à la fédération :

- un poste de coordonnateur du développement et de la promotion des APS permettant de coordonner les 3 emplois dans les associations roller (programme II).

- un poste d'agent de développement et de promotion du sport féminin (programme I), a été attribué à la fédération et ce suite au gain du concours Femmes et Sports 2005.

Le DTN a réparti le territoire national en grandes zones par rapport aux effectifs licenciés et donc aux journées « Tous en Roller », susceptibles d'être organisées, afin d'affecter les 2 nouveaux techniciens en fonction des besoins du terrain, sachant que l'organisation des journées Tous en Roller est une tâche administrative lourde pour les Ligues.

**Répartition :** Nord Ouest : Bretagne, Basse et Haute Normandie Poitou Charente et Pays de Loire.

Nord Est : Nord pas de Calais, Picardie, Ile de France, les Régions à l'Est de l'Ile de France ainsi que la Région Centre.

Ces 2 agents travailleront en grande autonomie, sous la direction du DTN.

Le Président informe du calendrier de recrutement :

- début juillet : appels à candidature adressés par courriel aux Ligues et CDRS. Le taux de retour a été faible avec 10 réponses correspondant aux 2 critères définis: critère du Ministère (diplômé d'une Licence STAPS), et le critère Fédéral (Titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif Roller).

- Une première sélection a eu lieu sur présentation du Curriculum Vitae. Les premières rencontres se sont déroulées début octobre à Paris en présence des représentants de Maxigliss et du CDRS 75 ; à l'occasion de ces entretiens les missions ont été présentées aux 5 personnes retenues lors de cette première phase.

- Le recrutement des 2 agents de la FFRS devrait avoir lieu très prochainement.

Le CDRS 75 a recruté son candidat lors de cette rencontre. Quant à Maxigliss, le choix n'a pas été pour l'heure réalisé.

- La dernière étape sera d'échanger avec les présidents de Ligues potentiellement intéressés par la démarche fédérale et de définir en fonction de leur besoin respectif le cadre de fonctionnement à savoir la prise en charge des frais de déplacements pour les missions fédérales ou régionales (ligues).

Les lettres de missions seront établies après le recrutement.

L'intérêt de ce recrutement n'est pas le maintien de cet emploi durant 24 mois mais d'essayer de prolonger au-delà des deux ans cet emploi si leur activité est efficace et efficiente (augmentation du nombre de licenciés sur leur zone d'intervention et satisfaction quant aux services rendus).

### **6 - Point sur le site Internet et la communication de la FFRS**

Depuis le dernier CA, il n'y a pas eu d'avancement relatif à la construction du site Internet, Cyril ABBAS ayant démissionné de son poste de Président de la Commission Communication et Sponsoring, il a été demandé à Thierry CADET d'assurer le suivi de la conception du site Internet de la Fédération. Un rendez vous va être organisé avec le prestataire ODSI pour faire un point sur l'avancement des projet des sites de la FFRS.

Le Président rappelle que la base des licences a été mise en ligne vers le 15 septembre, et connaît encore quelques modifications et corrections afin de parfaire ce nouveau dispositif. Ce dernier permettra d'accéder à une base documentaire mais qui n'a pour l'heure pas encore été traitée, à savoir : les PV des CA, les informations sur les assurances, le bulletin officiel, etc...

### **Communication FFRS**

Le Président fait part des difficultés rencontrées dans la recherche de partenaires et indique qu'il serait peut être intéressant d'externaliser cette compétence et de confier cette mission à une société.

L'Agence de communication nommée Label Régie s'est proposée pour effectuer la recherche de partenariat en se fixant comme objectif sur 2 ans un plancher minimum à atteindre en terme de partenaires et du montant versé (chaque année, ses objectifs évoluent). Cette agence n'impose pas à la Fédération l'exclusivité dans le domaine de la recherche de partenaire et se rémunère à hauteur de 30 % des contrats signés. Elle travaille en lien avec la société Label Edition qui édite le magazine Rollerskate et travaille déjà avec la Fédération Française du Sport Pour Tous et la Fédération Française de Retraite Sportive.

S'agissant de la revue Rollerskate, Hervé LALLEMENT insiste sur le fait qu'il existe un véritable problème de communication dans les clubs affiliés puisque certains jeunes athlètes intégrant l'Equipe de France n'ont jamais eu accès à la revue Rollerskate.

## Suite du Conseil d'administration du 21 octobre 2006

Des administrateurs rappellent que la revue est au travers de certains articles en totale contradiction avec les valeurs fédérales. Le Président regrette cela mais indique que Rollerskate n'est pas la revue fédérale et que la FFRS ne participe à l'élaboration de cette revue qu'au travers du cahier fédéral et sous forme de partenariat.

### 7 - Intervention du DTN

Le DTN indique que les listes de Haut Niveau ont été récemment mises à jour. La Fédération compte aujourd'hui 270 athlètes de Haut niveau parmi lesquels 80 Espoirs.

Les Fédérations pourront inscrire de manière anticipée les athlètes dès février ou avril 2007 sur les Listes de Haut Niveau. Ce système ne sera utilisé qu'à titre exceptionnel.

Hervé LALLEMENT précise que la campagne de labellisation des pôles est lancée et informe les administrateurs des démarches effectuées par le Ministère dans le cadre de cette labellisation. La parution de ces résultats aura lieu en décembre 2006.

Le Pôle Espoir de Nantes n'a pas été labellisé en 2006 par déficit d'encadrement lié à la situation de Pascal BRIAND (apparaissant comme entraîneur du pôle mais n'intervenant pas sur le terrain) et précise que le Ministère n'a toujours pas statué sur son cas. Ainsi, Pascal BRIAND est avant tout un cadre technique de la Fédération, a été nommé coordonnateur du pôle France et Espoir de Nantes et entraîneur de ce même pôle.

Ainsi, la liste des missions de Christelle BOUCHET et Pascal BRIAND ont été modifiées et transmises à la DRDJS.

Suite à cela, le Directeur Régional Jeunesse et Sports Pays de Loire s'est engagé à émettre un avis favorable sur le pôle de Nantes et a levé les réserves émises l'an dernier lors de l'évaluation du pôle espoir. Il a aussi informé le DTN du fait que la Ligue de roller skating des Pays de Loire n'entretenait aucune relation ni avec la DRDJS ni avec le CROS.

Sur le pôle de Nantes, le Docteur Delage, Médecin référent des pôles Athlétisme et Aviron a reçu les athlètes Roller en l'absence d'un médecin et est prêt à être le médecin référent du pôle Roller. La solution envisagée serait la mise en place de conventions de collaboration autre que l'émission de notes d'honoraires.

Le pôle d'Eaubonne devrait être soumis à l'évaluation du Ministère qui interviendra plus tardivement puisque c'est un pôle hors structure d'Etat.

Le DTN informe le CA que suite au Décret relatif à l'exercice des missions des conseillers techniques sportifs auprès des fédérations sportives du 28 décembre 2005, l'instruction relative à l'encadrement des modalités d'intervention des cadres techniques, est parue le 11 octobre 2006 et est disponible au siège fédéral.

### 8 - Points spécifiques soumis par les Présidents de Comités et Commissions

#### Comité National Rink Hockey

La date prévue pour le CA du 9 juin pourrait engendrer des difficultés au CNRH puisqu'à la même date a lieu le Mondial à Montreux. Nicolas BELLOIR intervient pour préciser que les dates des élections ne sont pas encore connues et qu'il faut attendre des précisions pour déterminer une date pour le CA de juin qui conviennent à la majorité des administrateurs du CA.

#### Comité National Course

Roland BROUSTAUT informe qu'un stagiaire en 3<sup>ème</sup> année d'ingénierie en informatique va intervenir durant

6 mois sur le projet informatique du Comité Course qui consiste à mettre en place un outil de gestion des résultats sportifs de la discipline Course. Didier BRIAULT, en charge actuellement de ces résultats sera son maître de stage.

#### Commission Nationale Randonnée

- réunion du 11 Septembre au CERTU à Lyon dans le cadre du groupe de travail sur le « Code de la Rue ». Une revue des propositions faites par les fédérations et associations a été faite. Concernant les orientations sur les déplacements en Roller, les points principaux retenus sont : créer une catégorie nouvelle parmi les véhicules, avoir la possibilité d'emprunter les bandes et pistes cyclables, en fonction du niveau de pratique avoir la possibilité de rouler sur la chaussée, avoir des dispositifs rétro réfléchissants pour circuler la nuit. Durant la prochaine réunion du 15 Novembre la circulation des rollers sera à l'ordre du jour.

- Le site web de la Commission Nationale Randonnée est finalisé sa mise en ligne pourra se faire avant la fin de l'année.

- Point sur le BEF randonnée : sur les 13 stagiaires 3 ont réussi l'Echelon 1 dont deux féminines, 8 n'ont pas réussi le Module 4 (QCM) et deux n'ont pas réussi les Modules 4 et 5. Les 8 stagiaires pourront repasser le QCM, afin de pouvoir continuer sur l'Echelon 2.

- La CNR va procéder à la formation de 4 BEES afin d'assurer le transfert des parcours de randonnées sur le site fédéral.

#### Commission Arbitrage

Le projet relatif à la modification du statut des arbitres a été adopté par l'Assemblée Nationale confirmant l'indépendance et l'impartialité des arbitres. Ce texte de Loi reconnaît la mission de service public exercée par les arbitres et jette les bases d'un statut fiscal et social de l'arbitre. Les revenus versés aux arbitres sont à déclarer dans le cadre des bénéfices non commerciaux et fixant comme franchise fiscale le seuil de 4500 €.

Le Président indique que ce Projet de Loi a suscité de vives réactions dans les grandes fédérations mais répond aux attentes de la FFRS.

#### Commission Médicale

La Réunion de la Commission médicale a eu lieu samedi 14 octobre à Bordeaux.

Lors de cette réunion réunissant les Médecins et kinésithérapeutes intervenant auprès des athlètes de Haut niveau, il a été demandé une revalorisation des honoraires forfaitaires, qui n'ont pas connu d'augmentation depuis 2002, fixées alors à 140€.

Le Président de la Commission Médicale informe le CA que la demande fixant les honoraires des Médecins et kinésithérapeutes à 200 € pour l'encadrement des stages et compétitions et à 300 € pour le suivi longitudinal, a été adoptée à l'unanimité lors de la commission médicale du 14 octobre dernier.

Il indique que les kinésithérapeutes sont unanimes et arrêteront leurs activités au sein de la Fédération dans le cas où l'augmentation proposée ne serait pas acceptée par les administrateurs de la Fédération. Il ajoute que les médecins ne souhaitent plus se déplacer que 15 jours par an pour éviter trop de pertes par rapport à leur activité en cabinet.

La mobilisation des Kinésithérapeutes sur les stages et compétitions représente 361 jours contre 82 jours pour les Médecins. L'augmentation des indemnités souhaitée engendrerait une augmentation de 27000 euros au titre de l'encadrement.

Le DTN indique qu'il serait intéressant de réfléchir à la mise en place de conventions de collaboration avec les Médecins et kinésithérapeutes et à ce sujet il souligne l'intérêt de savoir comment sont établies les ordres de missions dans les autres fédérations.

*Le Président de la Fédération indique que leur revendication est légitime mais qu'il est aujourd'hui nécessaire de faire une étude approfondie dans le but de répondre au mieux à leurs sollicitations et dans la mesure des possibilités budgétaires de la FFRS. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau Exécutif fin novembre, à l'issue duquel une réponse sera apportée.*

### 9 - Présentation de l'avancement du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sport

Hervé LALLEMENT indique que le Ministère Jeunesse et Sports avait comme projet initial de réformer les formations et examens en supprimant notamment le Brevet d'état d'éducateur sportif pour le remplacer par un brevet professionnel (BP). Il s'agissait d'établir des BP pour les grandes familles d'activités sportives, à savoir : BP activités aquatiques, BP sports collectifs, etc.... Pour s'inscrire dans cette réforme des certifications, la FFRS avait donc proposé la mise en place du BP Roller, qui n'a pas reçu l'accueil escompté. Le DTN précise qu'il aurait été plus judicieux de créer le BP patinage, d'avantage d'actualité mais cette démarche a été irréalisable puisqu'elle aurait du être menée en lien avec la Fédération des sports de Glace qui avait, à cette période-là, des dossiers urgents à traiter.

Afin de s'inscrire dans cette rénovation des diplômes, il a donc été question de créer le **Certificat de Spécialisation roller skating associé au Brevet Professionnel Activités Physiques et Sportives (BPAPT)**.

Le DTN présente l'architecture de formations actuelle du Ministère en 5 niveaux :

- V : Loisir : BAPAAT / (BIF)
- IV : Apprentissage : BEJEPS / (BEES1)
- III : Perfectionnement : BESJEPS / (BEF)
- II : Performance (optimisation de l'entraînement) : BEES 2 : DEJEPS
- I : Expertise : BEES3

Pour construire les diplômes, l'idée a été de partir du Métier et des compétences requises pour remplir les fonctions pour ensuite construire les formations et diplômes en adéquation avec les attentes des employeurs. Le DTN s'attache à présenter le certificat de spécialisation roller skating (CSRS) (niveau IV). La Formation est une alternance Tutorat/Pédagogique avec une partie de la formation en Centre (FFRS en collaboration avec un Creps) et l'autre partie en Entreprise (Clubs, associations, etc...).

Le DTN insiste sur le fait qu'une personne qui entre aujourd'hui en formation BPAPT et qui souhaite obtenir un certificat de spécialisation Roller, tout en étant déjà titulaire du BIF ou BEF, aura des dispenses de formation. La mise en place de ces passerelles entre nos brevets fédéraux (même avec un éventuel réaménagement des contenus) et les diplômes d'état répond à une commande du Ministère afin que nos diplômés entrent directement comme équivalence dans le certificat de spécialisation. *Le DTN ajoute que ce système valorise nos diplômés et crédibilise nos formations.* La Prochaine réunion avec la cellule emplois formations du Ministère est prévu le 24 novembre prochain.

Suite du Conseil d'administration du 21 octobre 2006

Le DTN précise qu'il s'agit pour la Fédération de livrer ces travaux définitifs début février puisque la dernière Commission Permanente Consultative aura lieu fin février.

Hervé LALLEMENT indique que ce BPAPT et certificat de spécialisation roller devront être mis en place avec un centre de formation type CREPS qui acceptera d'intégrer la spécialité roller. A terme les recettes Formation de la Fédération qui varie aujourd'hui entre 40 000 et 80 000 euros risquent de diminuer considérablement voire s'annuler d'ici deux ans. Les formateurs de la FFRS interviendront dans les centres de formation sans être sûr qu'ils soient rémunérés.

La FFRS ne pourra pas être un centre de formation puisque cela représenterait un travail colossal pour obtenir l'agrément, qui de surcroît doit être redemandé chaque année.

Ce certificat est intéressant pour nos futurs brevetés par les équivalences et passerelles qu'il offre.

Le DTN a été interpellé par des licenciés qui souhaitent suivre les formations délivrées par la fédération mais qui ne peuvent pas toujours se déplacer pour suivre les cours et qui par conséquent sont prêts à acheter des supports de formations types CD ROM (contenus de la formation générale).

**La proposition de mise en vente de ce CD ROM au prix de 40 € est approuvée à l'unanimité par les administrateurs.**

**10 - Point sur la mixité dans les catégories d'âge « intermédiaires » (nouvel examen de la situation posée)**

Le Médecin fédéral indique que la mixité est actuellement accordée jusqu'à la catégorie benjamin, puis le triple et le double sur classement interviennent pour permettre à des athlètes de participer à des compétitions dans des catégories d'âge supérieures. La catégorie minimale ne rentre dans aucun des cas cités auparavant ce qui entraîne une année sans compétition pour les jeunes filles et peut générer une perte de licenciées en RILH et RINK.

Xavier FANÇA a proposé au Ministère une extension de la mixité sous certaines conditions :

- la séparation des vestiaires afin de préserver l'intégrité physique et psychique des adolescents.

- une étude traumatologique sur 3 ans réalisée par les comités nationaux de RINK et de RILH.

- les arbitres des rencontres minimales devront à chaque match remplir un imprimé relatif aux accidents survenus durant le match (formulaire transmis au siège de la FFRS afin que le Médecin fédéral recense les diverses blessures rencontrées et établisse une synthèse des résultats de cette étude pour présenter au Ministère).

Le Médecin fédéral insiste sur le fait que cette mesure de mixité est autorisée uniquement pour les catégories d'âge minimale et ne peut être en aucun cas la conséquence du jeu de sur classement.

Il s'agira pour les licenciées qui pratiqueront en équipe mixte de demander à leur médecin traitant un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition.

Lors de la dernière réunion de la Commission Médicale, de vifs échanges ont eu lieu sur les risques éventuels liés à la mixité, qui ne sont pourtant pour l'heure qu'hypothétiques, mais qui soulèvent des inquiétudes chez certains des médecins présents, et ce malgré le fait qu'à la FF de Hockey sur Glace ainsi qu'au RINK italien par exemple la mixité est autorisée jusqu'en senior.

Cette proposition d'extension de mixité dans les conditions évoquées avec le Ministère a été adoptée à l'unanimité par les membres de la commission médicale.

*Cette proposition est aussi adoptée à l'unanimité par les administrateurs de la FFRS*

**11 - Questions diverses**

**Informations sur les mouvements de personnel**

Marie Claude MARTINEZ informe des mouvements de personnel :

- Dominique DUSSORT occupe depuis début Septembre le poste de secrétaire de la DTN et de la Commission Enseignement

- un second recrutement a eu lieu fin septembre pour occuper le poste d'accueil-standard, réservations, commandes et gestion du courrier quotidien, à plein temps et ce jusqu'au retour de Sandrine CHARLES. Sandrine NIANGHANE a été recrutée à ce poste également en contrat aidé et en CDD.

- le contrat de Delphine MARTINEZ (CAE 6 mois, 20h/semaine) a été reconduit début octobre pour le secrétariat de la Commission médicale, sous forme de contrat aidé.

Les 3 dernières personnes recrutées sont toutes sous contrats aidés ce qui permet comme l'indique Marie Claude MARTINEZ de faire une économie substantielle.

**Modification de la composition de la CNS**

Ce point est reporté au prochain CA, le représentant de cette commission étant absent.

**Modification de la composition de la section Rink hockey de la commission disciplinaire de 1ère instance : Raymond BELLON devient membre de cette section**

**Propositions pour la désignation des dirigeants et athlètes de l'année (récompenses fédérales MJS, à l'AG)**

Concernant les dirigeants, à ce jour aucune proposition n'a été faite.

Concernant les athlètes : la CNRA a proposé de récompenser certains athlètes, la CNS a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas proposer d'athlètes et le CNPA attend que les Championnats du Monde se soient déroulés pour établir et soumettre sa liste au CA.

Le DTN propose qu'Arnaud GICQUEL qui prend sa retraite sportive prochainement soit récompensé pour son palmarès.

Le Président du CNRH informe que Céline DUCOURTIOUX devrait arrêter sa carrière et pourrait être récompensée pour les résultats sportifs ainsi que son comportement exemplaire.

Le Président indique au sujet de la réédition du document initiation au roller, publication de la revue EPS, que les travaux seront effectués en 2007 et la publication est prévue pour 2008.

**Bilan BEF 2005-2006**

- Cette information sera demandée par le DTN à tous les responsables des comités nationaux.

Le BEF sera identique encore une année. Il s'agira d'identifier nos UV pour les intégrer comme équivalence du BP (contenus en phase avec le BPAPT niveau 3 et 4).

L'urgence au niveau de la formation est la mise en place du BP roller, puis l'intégration de l'école de roller au BIF afin de connecter le BIF au BAPAAT. Il s'agira d'accroître la formation du BIF en le toiletant pour permettre l'équivalence avec le BPAPT. La base de données des BE et BEF doit être remise à jour prochainement (en précisant actifs ou non)



Bureau Exécutif  
du 23 novembre 2006

**1—Approbation du Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2006 (joint pour mémoire en fichier informatique)**

**2—Décisions finales sur « les Journées Tous en Roller » (plan de développement)**

Le Président relate les discussions ayant eu lieu sur le sujet à l'occasion de la réunion des Présidents de Ligue organisée le 18 novembre à Paris.

Il en retient une large adhésion au projet de développement initié par la Fédération notamment au travers de ces journées (voir PV des réunions précédentes de Conseil d'administration et de Bureau Exécutif).

Nombre de questions matérielles et logistiques demeuraient et demeurent encore pour certaines, à régler :

sur le nombre de kits (il est rappelé d'une part que les clubs organisateurs se verront doter de kits visuels « de communication », que d'autre part des kits « paysagers », plus imposants et plus coûteux, doivent être affectés aux Ligues en nombre calculé afin de permettre une mise à disposition auprès des clubs en fonction des demandes. Les Ligues ayant exprimées les besoins qu'elles pensaient pouvoir identifier (environ 75 kits au total), la Fédération va désormais affiner ses commandes et étudier les devis (entre 500 et 800 € par kit hors frais de livraison) afin de livrer ce matériel aux Ligues dès le début de l'année 2007. En fonction des contraintes budgétaires, la FFRS évaluera les dotations qu'elle sera en mesure d'effectuer rapidement et procédera par réassort les années suivantes. Est dans le même temps retenue la proposition de Ligues désireuses de s'approvisionner en complément, de financer elles-mêmes l'achat de matériel.

sur l'aspect financier, la Fédération consent à ne pas retenir sur les reversements issus des produits licences, la part qu'elle entendait conserver puis rétrocéder, alors majorée, aux Ligues dans un but d'incitation.

il est définitivement convenu que les initiateurs fédéraux pourront encadrer les journées afin de ne pas restreindre les possibilités des organisateurs, le versement de l'indemnité de 100 € étant en revanche réservé aux structures devant assumer la charge salariale d'un Brevet d'Etat. Référence sera dès lors simplement faite à un « moniteur diplômé ».

les visuels seront déclinés sous l'angle « tous en skate » pour les clubs organisateurs de journées orientées vers cette discipline

toujours d'un point de vue visuel, il sera tenté de faire une place plus importante sur les supports visuels, à la pratique du roller en quad (artistique, Rink hockey)

l'Assemblée Générale 2007 est fixée comme date butoir de livraison du matériel. Afin de réduire les coûts inhérents à ces opérations, les animateurs fédéraux recrutés dans le cadre du dispositif « emplois Staps » (voir PV des réunions précédentes) seront chargés de cette mission dans tous les cas possibles.

Une convention avec chaque Ligue bénéficiaire de ce dispositif formalisera la collaboration ainsi engagée : nombre de kits attribués et reçus, usages auxquels ils sont destinés, modalités d'expédition, etc.

**La FFRS communiquera par tous les moyens dont elle dispose pour présenter ce dispositif à ses clubs et ainsi les inciter à manifester leur intérêt pour le dispositif, et ainsi dynamiser le projet. Trois pages ont été consacrées à une présentation dans « Rollerskate », un encart spécial dans le prochain bulletin fédéral sera également mis à profit.**

Suite du Bureau Exécutif du 23 novembre 2006

*Le Bureau Exécutif approuve les modalités de déploiement du plan de développement ainsi définies.*

**3 - Situation et ajustements budgétaires**

Une situation budgétaire complète a été établie à fin septembre. La Trésorière, le Directeur Technique National et le Directeur Administratif et Financier présentent les indicateurs analysés à partir des balances analytiques.

La réalisation tant des budgets « sportifs » provenant essentiellement de la subvention, que des budgets de fonctionnement et d'activités propres de la FFRS et des Comités et Commissions sportifs, issus des ressources fédérales, demeure dans les prévisions budgétaires initiales. Globalement, la maîtrise des engagements de dépenses et la réalisation d'économies ont permis, sur les 3 premiers quarts de l'année, de compenser la baisse de la subvention ministérielle (inférieure de 140 000 € à la demande fédérale).

Dès lors, le Bureau Exécutif examine une proposition de budget à nouveau à l'équilibre, tenant compte de la diminution de la subvention, du réalisé au 30 septembre et des ajustements opportunément opérés. Ainsi qu'indiqué dès le mois de juin à l'issue de la négociation de Convention d'objectifs, les dotations aux Comités et Commissions sportifs telles que communiquées en début d'année sont revues à la baisse de 10 %.

*Le Bureau Exécutif approuve ce budget prévisionnel ajusté.*

Il est précisé que quelques avenants à la Convention d'Objectifs (aide au financement d'une étude sur les sols, subvention exceptionnelle pour les championnats d'Europe de Roller In Line Hockey, part complémentaire sur le financement d'un des emplois STAPS) et la subvention régionale liée à la labellisation du pôle de Nantes devraient être comptabilisés ultérieurement.

*Voir page 13 la situation budgétaire et budget prévisionnel ajusté*

**4 - Congrès FIRS – Position de la FFRS sur les propositions de réformes statutaires**

Le Congrès de la FIRS se tiendra à Murcie (Espagne) à la fin du mois à l'occasion des Championnats du Monde d'artistique. Marie-Claude MARTINEZ et Annie LEINENWEBER représenteront la Fédération. A l'occasion de ce Congrès seront soumises aux votes des modifications de statuts, portant notamment sur ces mêmes modalités de réformes statutaires, sur la répartition des pouvoirs entre instances dirigeantes de la FIRS ou encore sur la gestion des droits télévisuels et publicitaires des compétitions internationales.

Après examen de l'ensemble des projets de modifications, les membres du Bureau Exécutif considèrent que ces modifications tendent vers une gestion plus autocratique de la Fédération Internationale, au détriment des fédérations nationales, et dès lors décident que

*la Fédération Française de Roller Skating ne votera pas ces propositions.*

**5—Communication**

- Décision sur la proposition de contrat de régie publicitaire « Label Régie »

L'examen de cette proposition fait suite aux choix effectués lors du Bureau du 9 juin 2006 de confier à une Agence événementielle, la mission de rechercher des partenaires pour la Fédération.

Le Président rappelle la proposition de cette société, travaillant par ailleurs à la commercialisation du magazine Rollerskate. La proposition transmise consiste à développer la visibilité de la Fédération sur différents outils de communication, les principaux événements sportifs, les sites internet FFRS et RSK, et le magazine. Il s'agirait également d'intéresser des partenaires à associer leur image à un grand événement et de proposer la coproduction d'un film promotionnel susceptible d'être parrainé et diffusé télévisuellement.

« Label Régie » propose la conception d'une plaquette haut de gamme de présentation de la Fédération, dont les frais seraient partagés à part égale avec l'Agence et qui constituerait le seul engagement financier de la FFRS.

Sur l'aspect de sa rémunération, l'Agence propose, sur un contrat initial de 2 ans, d'être intéressée à hauteur de 30 % des partenariats obtenus avec des objectifs à minima (5 000 €) et progressifs chaque année, en-deçà desquels la Fédération pourrait rompre le contrat.

Ces propositions paraissent adaptées aux besoins et aux moyens de la Fédération, et excluent une prise de risque financier.

*le Bureau Exécutif répond favorablement à la proposition de « Label Régie », sous réserve :*

- d'une estimation préalable du coût de réalisation de la plaquette
- d'un Bon à Tirer donné par la Fédération avant toute production de support promotionnel

- Point sur la renégociation du contrat Roller Service

Les clubs organisateurs des manches de la French In Line Cup et les dirigeants de la FFRS en charge de ce dossier se sont réunis au début du mois de novembre afin de faire un bilan sur les organisations 2006, les relations entretenues avec Roller Service (notamment sur le plan de la gestion des inscriptions, des classements, du système de puces électroniques, de la production et de la diffusion des images), la place et l'intérêt accordés à la présence de la FFRS et envisager la saison prochaine.

La Fédération et Roller Service se sont rencontrés à leur tour le 16 octobre.

Cette réunion, précédée de la résiliation du contrat, a permis de faire part à notre prestataire des attentes des clubs et de se projeter sur une FILC 2007 réaménagée. Il est notamment envisagé, selon les vœux de certains organisateurs, de diminuer le nombre d'étapes donnant lieu à couverture TV sur Sport +.

Une nouvelle rencontre sera programmée afin de définir précisément les contours d'une éventuelle collaboration pour 2007. Il est également précisé qu'une autre réunion aura lieu prochainement entre Roller Service et les organisateurs.

**6—Divers**

- suivi médical régulier des athlètes de haut niveau

Anny Leinenweber évoque la blessure subie par Marine PORTET, athlète de haut niveau victime d'une fracture de fatigue décelée à l'issue d'examen complémentaires à ceux dont elle bénéficie en pôle. Elle attire l'attention du Bureau sur l'importance à accorder au suivi médical des athlètes, ce à quoi Xavier FANCA réaffirme son attachement et sa vigilance.

- candidature des clubs EPAM pour le championnat d'Europe "cadet-jeunesse" 2009 (Anny L.)

La Présidente du CNPA rappelle aux membres du Bureau la candidature de l'EPAM (Ile de France) présentée par Arnaud MERCIER pour l'organisation des Championnats d'Europe « Cadet-Jeunesse » 2009 et des Championnats du Monde 2013. La possibilité « d'avancer » cette première épreuve à 2008 est évoquée à la demande de l'EPAM.

Compte tenu de multiples impératifs à concilier, parmi lesquels la nécessité de faire acte de candidature auprès des instances internationales longtemps à l'avance et du calendrier déjà imposant pour ces prochaines années (déplacements lointains, organisation du Championnat d'Europe seniors en 2007 à Gujan) exigeant du CNPA des investissements humains et financiers importants, Anny Leinenweber considère que les projets initiaux doivent opportunément être respectés, et demande au Bureau Exécutif de se positionner sur ces candidatures pour 2009 et 2013.

Nicolas BELLOIR approuve ces orientations, avec des réserves tenant au fait que les Mondiaux se dérouleraient dans 7 ans – échéance lointaine sur laquelle il est délicat de faire des perspectives - mais que les droits d'organisation devraient être versés longtemps à l'avance.

*le Bureau Exécutif approuve le dépôt des candidatures ainsi présentées.*

**- ressources humaines**

- Le point sur les emplois STAPS

Les démarches administratives ont été effectuées auprès des divers organismes intervenants afin de permettre le recrutement des 2 animateurs fédéraux, qui prendront leurs fonctions au 1<sup>er</sup> décembre.

Au plan fonctionnel, les lettres de mission sont en cours de rédaction et les outils de travail en cours de commande. Un premier séminaire de travail aura lieu début décembre afin de rendre ces nouveaux recrutés opérationnels sur le terrain, pour la préparation et coordination du dispositif des journées « Tous en Roller ».

**- Revalorisation des honoraires médecins et kinés**

Xavier FANCA a évoqué devant le dernier Conseil d'administration la question d'une revalorisation significative des honoraires versés par la FFRS aux kinésithérapeutes dans le cadre de leurs interventions auprès des sportifs de haut niveau ou des équipes de France.

Cette demande faisait suite à la dernière réunion de la Commission médicale, au cours de laquelle une telle attente était exprimée. A ce jour, le montant des honoraires est de 140 € la journée. A l'échelle de l'ensemble des kinés fédéraux et de toutes les disciplines, toute décision de majoration significative aurait des conséquences importantes sur le budget de la Fédération lequel est très difficilement à l'équilibre, sachant en outre que la subvention ministérielle ne pourrait absorber cette hausse.

Après qu'une consultation auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, permit d'apprendre que le montant moyen des honoraires versés aux kinésithérapeutes par les fédérations sportives était de l'ordre de 150 € Nicolas BELLOIR formule néanmoins la proposition suivante :

## Suite du Bureau Exécutif du 23 novembre 2006

- revaloriser à compter du 1er janvier 2007 les honoraires versés aux médecins (encadrement médical) et kinésithérapeutes à hauteur de 180 € la journée d'intervention

- indexer ces honoraires chaque année à compter du 1er janvier 2008 sur l'indice des prix à la consommation des 12 derniers mois, arrondi à l'€uro supérieur (chiffres publiés par l'INSEE) Indexation opérée une fois par an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le Président demandera au Médecin Fédéral de relayer cette proposition auprès des personnes concernées et de lui faire savoir si celle-ci leur convient.

*Le Bureau Exécutif approuve les démarches et propositions ainsi formalisées.*

#### - Démission de Dominique DUSSORT – Modalités de remplacement

Dominique DUSSORT a démissionné de ses fonctions au sein de la FFRS (secrétariat DTN et Commission Enseignement). Celles-ci prendront fin le 5 décembre. La possibilité de procéder au recrutement d'un emploi aidé, de type CAE, sera étudiée en priorité, compte tenu des économies salariales ainsi réalisées et opportunes d'un point de vue budgétaire pour l'année à venir.

Hervé LALLEMENT demande que soit recherché un profil d'emploi faisant état d'une compétence d'assistantat de direction afin d'une part de faire face aux évolutions de nos dispositifs de formation et de l'alléger d'une partie de ses activités « administratives », particulièrement lors de ses périodes d'absences du siège. Une fiche de poste sera donc redéfinie.

#### - modalités de gestion des comptes bancaires pour les CTS utilisant des avances permanentes

Afin d'améliorer la gestion des comptes d'avances des différents CTS de la Fédération, le Bureau Exécutif décide de procéder à l'ouverture de comptes bancaires FFRS pour chaque CTS devant bénéficier d'avance de trésorerie. Ces comptes seront donc utilisés à titre professionnel par chaque CTS désigné en qualité de mandataire.

Il sera demandé à l'ensemble des CTS concernés de procéder à la clôture, si possible au 31/12, de leurs comptes actuellement utilisés pour la gestion de ces avances.

Le CNRH et le CNPA n'ayant pas le même établissement bancaire que la FFRS, il conviendra de définir avec eux les modalités d'application de cette décision.

#### - divers

- Le Directeur Technique National indique d'une part que Guillaume WATTRE a été nommé Conseiller Technique Sportif pour le Roller skating et affecté auprès de la DRDJS Ile de France, d'autre part que l'affectation d'Annie VALENCOT auprès de la FFRS a été actée, une Commission administrative paritaire du 8 décembre prochain devant définir sa situation administrative future.

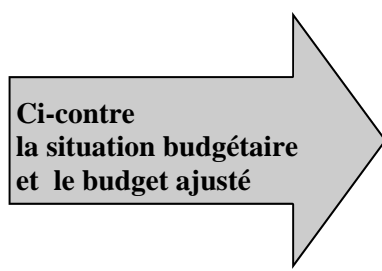
Le fonctionnement des CTS sur le pôle d'Eaubonne a été ainsi déterminé avec la DRDJS : A. MERCIER et G. WATTRE se partagent les missions de coordination et d'entraînement,

le premier étant en relation avec les établissements (CDFAS et collèges/lycées),

le second exerçant les fonctions de coordonateur en relation avec la DRDJS.

- **Le dernier contrat de location longue durée d'un véhicule pour le CNRH** et utilisé par Eric MARQUIS, fera l'objet d'un avenant rectificatif quant aux conditions de location (durée et kilométrage), initialement inadaptées. De nombreux contrats de location sont ou vont arrivés à échéance actuellement. Les véhicules Peugeot sont remplacés par des Renault Mégane, ce groupe consentant des tarifs et des modalités plus intéressants. Il appartient aux Comités Nationaux, sur proposition du DTN, de valider auprès du Président la reconduction des locations.

L'ensemble des points fixés à l'ordre du jour ayant été abordés et en l'absence d'autres questions diverses, le Président remercie les membres de leur collaboration et clôt la séance



**Ci-contre  
la situation budgétaire  
et le budget ajusté**

	Réalisé	Prév. 2006	Réalisé	Prév. 2006
	au	approuvé	au	ajusté
	31/12/05	par AG	30/09/06	après CO
<b>Total charges</b>	<b>3 088 985</b>	<b>3 102 500</b>	<b>2 175 435</b>	<b>2 882 800</b>
<b>Activités sportives</b>	<b>1 902 075</b>	<b>2 002 100</b>	<b>1 371 288</b>	<b>1 876 700</b>
Comités nationaux*	904 226	914 300	644 390	822 900
Haut Niveau (pôles * - formations HN ...)	251 581	316 400	211 700	316 400
CNOSF (aides perso)	70 314	85 000	18 747	80 000
versées directement	-41 680	-66 000	0	-60 000
Activités Commission médicale	126 183	173 000	115 073	166 000
Activités Commission Vie fédérale*	234 769	211 500	122 304	197 500
Activités Commission enseignement	83 929	109 000	59 943	97 000
Activités Commission équipement *	31 242	39 600	23 184	39 600
Activités Commission promotion	114 634	125 000	108 341	125 000
Manif exceptionnelles	30 000	0	0	0
Relations internationales	8 260	4 000	283	2 000
Primes et Indemnités sujetion CTS	88 617	90 300	67 324	90 300
Proratisations reversements Ligues	-40 325			
<b>Fonctionnement</b>	<b>737 640</b>	<b>795 000</b>	<b>576 141</b>	<b>781 100</b>
Réunions et RV	64 602	77 600	64 973	76 500
Commissions	27 306	39 500	18 848	30 000
Siège	414 753	391 500	281 179	389 000
Personnel adm FFRS	230 979	219 800	164 638	221 000
Personnel adm CN		66 600	46 503	64 600
régul compte assurances	-32 000			
<b>Masse salariale globale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Tous salaires, charges et indemnités	498 500	574 000	407 450	
Déduction après ventilation par secteurs	-498 500	-574 000	-407 450	
<b>Organisations propres des C.N.</b>	<b>428 570</b>	<b>385 400</b>	<b>228 006</b>	<b>305 000</b>
Personnels Arbitrage, jugement, compétitions	35 988	0	0	0
Frais de fonctionnement	142 753	140 000	90 913	120 000
Frais techniques	179 620	175 400	93 153	120 000
	70 209	70 000	43 940	65 000
Dotations pour risques				
Elimi. Des opérations réciproques	-82 032	-80 000		-80 000
Cocorilh Mondiaux RILH	175 057			
<b>Résultat</b>	<b>-151 355</b>	<b>0</b>	<b>16 648</b>	<b>0</b>

	Réalisé	Prév. 2006	Réalisé	Prév.2006
	au	approuvé	au	ajusté
	31/12/05	par AG	30/09/06	après CO
<b>Total produits</b>	<b>2 937 630</b>	<b>3 102 500</b>	<b>2 192 083</b>	<b>2 882 800</b>
<b>Subventions M.J.S. dont aides perso versées au CNOSF</b>	<b>1 238 458</b>	<b>1 400 000</b>	<b>898 844</b>	<b>1 258 500</b>
performance organisation et développement	-43 000	-66 000		-60 000
<b>Autres subventions</b>	<b>35 933</b>	<b>50 000</b>	<b>28 137</b>	<b>58 800</b>
Subventions E.J.	11 620	6 000	4 760	4 800
Aides à l'emploi CNASEA			4 734	10 000
Subventions autres (collectivités)	24 313	44 000	18 643	44 000
<b>Ressources propres</b>	<b>1 282 305</b>	<b>1 389 500</b>	<b>1 031 796</b>	<b>1 380 500</b>
Licences	1 015 363	1 108 000	831 769	1 108 000
Mutations	3 088	3 500	2 619	3 500
Partenariats	33 915	29 000	18 954	20 000
Formations	25 000	25 000	24 902	25 000
Autres	30 972	25 000	8 812	25 000
Optima	6 000	20 000	0	10 000
<b>Ressources propres des C.N.</b>	<b>430 966</b>	<b>409 000</b>	<b>233 306</b>	<b>325 000</b>
Engagements	219 354	210 000	111 858	150 000
Arbitrage Participations diverses	88 875	89 000	77 435	100 000
	56 514	55 000	13 764	30 000
Divers ( rembt, formations, amendes ...)	66 223	55 000	30 249	45 000
Reprise de provisions	75 000	0	0	0
Elimi. Des opérations réciproques	-82 032	-80 000		-80 000



## Extrait des décisions de la Commission de Discipline d'Appel—Décisions du 26 juin 2006

### Affaire : Jack BOITAUD

#### Rappel chronologique des faits et de la procédure :

04/03/2006 : match de rink hockey senior (Championnat N1) opposant les équipes de RAC ST BRIEUC et SA MERIGNAC. Le rapport d'incident établi par l'arbitre de la rencontre fait état « d'insultes » proférées par M. Jack BOITAUD, Président du club de Mérignac et chronométré lors du match, lorsque l'arbitre lui a demandé les licences des joueurs girondins.

(...) Jack BOITAUD est convoqué devant la commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance (section rink hockey) de la FFRS « pour avoir refusé, à l'issue de la rencontre, et avant d'obtempérer plus tard, de présenter à l'arbitre les licences des joueurs, tout en l'insultant » ;

par une correspondance adressée à la Commission en date du 30 mars 2006, Jack BOITAUD conteste les faits qui lui sont reprochés ;

la commission, considérant notamment que « l'attitude de Jack BOITAUD envers l'arbitre a été contraire à l'éthique sportive et peu louable de la part d'un dirigeant » décide de lui infliger « un blâme ainsi qu'une amende de 50 € (...) »

M. Jack BOITAUD fait appel de cette décision ; le Président de la Fédération Française de Roller Skating fait également appel incident de cette décision par courrier remis en mains propres le 19 mai 2006

(...) l'appelant est convoqué devant la commission d'appel ;

Jack BOITAUD conteste à nouveau, (...) , l'attitude qui lui est reprochée, soutenant notamment, au surplus, que les insultes qu'il aurait proférées ne sont pas caractérisées.

#### Examen du litige

Considérant que le rapport d'arbitre est peu explicite et les insultes insuffisamment caractérisées pour justifier la sanction disciplinaire contestée ;

Considérant en revanche que l'attitude de l'appelant, qui a manifestement fait preuve de résistance avant de présenter à l'arbitre, à sa demande, les licences de certains membres de son club, est peu respectueuse de l'autorité arbitrale, au surplus de la part d'un Président de club lequel se doit d'être irréprochable et exemplaire ;

Considérant que cette attitude justifie l'application d'une sanction disciplinaire ;

#### PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement,  
 infirme la décision de première instance  
 inflige à Monsieur Jack BOITAUD la sanction de l'avertissement

### Affaire : Josselin LABORDE

#### Rappel chronologique des faits et de la procédure :

04/03/2006 : match de rink hockey senior (Championnat N1) opposant les équipes de VILLEJUIF et PLOUFRAGAN. M. Josselin LABORDE, joueur de PLOUFRAGAN, reçoit un carton rouge direct à la 24<sup>ème</sup> minute. A l'origine de cette exclusion, une situation confuse : s'étant retrouvé au sol et sérieusement blessé (ayant perdu connaissance, et sera transporté à l'hôpital où sera constaté un traumatisme crânien avec entorse cervicale) à la suite d'une agression vraisemblable mais dont ni l'arbitre ni le superviseur ne peuvent réellement affirmer les conditions. M. LABORDE, selon le rapport d'arbitre, se serait néanmoins relevé et aurait donné un coup de poing au visage de Pierre LAURENT, du club de Villejuif. A la suite de cet incident qui a vu ce dernier également recevoir un carton rouge direct, M. LABORDE a été sanctionné par l'arbitre.

(...) Josselin LABORDE est convoqué devant la commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance (section rink hockey) de la FFRS « pour avoir donné un coup de poing volontaire au visage d'un adversaire » ;

Josselin LABORDE indique avoir perdu connaissance et n'avoir aucun souvenir entre le moment de sa chute et son transport à l'hôpital, soit

environ 25 minutes. Sans nommer le joueur qui lui aurait asséné un coup de crosse derrière la tête, il nie avoir pu se relever et asséner un coup de poing à Pierre LAURENT du fait de son état d'inconscience. Il indique que des témoins lui ont rapporté qu'il avait cependant écarté ce dernier de la main ;

la commission, considérant notamment que « l'attitude de Josselin LABORDE a été contraire à l'éthique sportive et que, malgré sa semi conscience, il ne s'est pas trompé d'adversaire » décide de lui infliger, en plus du match de suspension automatique, une sanction de « un match de suspension ferme à purger dans le championnat de France 1<sup>ère</sup> division + 1 match de suspension avec sursis dans le même championnat + une amende de 20 € (...) »

M. LABORDE fait appel de cette décision « qui remet en cause (son) rapport des faits, (sa) sincérité ainsi que des documents officiels sur (son) état de santé » ; le Président de la Fédération Française de Roller Skating fait également appel incident de cette décision

#### Examen du litige

Considérant que les faits reprochés sont établis ;

Considérant que la dangerosité du coup reçu par M. LABORDE, la gravité de sa blessure et de ses conséquences ne sont pas mis en doute ;

Considérant que ce coup reçu et la blessure occasionnée ne justifient pas que M. LABORDE, même dans l'état de traumatisme dans lequel il se trouvait, se livre à son tour à un geste violent et contraire à l'éthique sportive ;

Considérant que les faits justifient dès lors l'application d'une sanction disciplinaire ;

#### PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement, confirme la décision de première instance

### Affaire : Pierre LAURENT

#### Rappel chronologique des faits et de la procédure :

04/03/2006 : match de rink hockey senior (Championnat N1) opposant les équipes de VILLEJUIF et PLOUFRAGAN. M. Pierre LAURENT, du club de VILLEJUIF, reçoit un carton rouge direct à la 24<sup>ème</sup> minute. A l'origine de cette exclusion, une situation confuse : un joueur de PLOUFRAGAN est sérieusement blessé (il sera transporté à l'hôpital) à la suite d'une agression vraisemblable mais dont ni l'arbitre ni le superviseur ne peuvent réellement affirmer les conditions. Le premier indique cependant dans son rapport que « constatant qu'il ne s'agissait pas d'une simulation (...) j'ai exclu Pierre LAURENT. J'aimerais souligner que je n'ai pas vu la faute elle-même mais qu'il y avait quand même suffisamment d'indices pour prendre cette sanction »

Pierre LAURENT est convoqué devant la commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance (section rink hockey) de la FFRS « pour avoir blessé un adversaire à la tête » ;

devant la Commission réunie le 8 avril 2006, Pierre LAURENT nie les affirmations de l'arbitre et ignore les conditions dans lesquelles est survenue la blessure, mais reconnaît néanmoins être le seul au marquage de son adversaire au moment de celle-ci ;

la commission, considérant notamment que « l'auteur du coup porté à la tête du joueur de PLOUFRAGAN ne pouvait être que M. LAURENT (...) qu'il s'agit d'un récidiviste (...) » prononce, en plus du match de suspension automatique, une sanction de « trois matches de suspension ferme à purger dans le championnat de France 1<sup>ère</sup> division + 1 match de suspension ferme à purger également dans le championnat de France 1<sup>ère</sup> division et ce au titre du match avec sursis infligé par la Commission de discipline d'appel de la FFRS du 16/01/2006 + une amende de 50 € (...) »

M. LAURENT fait appel de cette décision ; le Président de la Fédération Française de Roller Skating fait également appel incident de cette décision

il est à préciser que M. LAURENT a effectivement fait l'objet d'une

sanction disciplinaire prononcée par la Commission d'Appel réunie le 16 janvier 2006 et le condamnant à :

- 1 match de suspension ferme à purger dans le championnat de France 1<sup>ère</sup> division
- 1 match de suspension avec sursis
- une amende de 20 E à régler avant le 1<sup>er</sup> mars 2006 par chèque libellé à l'ordre de la FFRS et adressé au secrétariat du CNRH.

Examen du litige

M. LAURENT admet devant la Commission qu'il est probable qu'il ait heurté avec sa crosse, au moment de l'amorce d'un déplacement, le joueur de PLOUFRAGAN. Il affirme ne pas s'en être rendu compte et soutient que le geste ayant occasionné la blessure était involontaire.

M. MOREAU regrette que l'hypothèse d'un malencontreux accident n'ait pas été retenue par la commission de première instance et déplore une sanction injuste.

Sur ce,

Considérant la gravité de la blessure occasionnée, laquelle a pour origine un geste d'imprudence manifeste qui aurait pu avoir des conséquences plus importantes ;

Considérant que ce geste est probablement dû à un passage de la crosse au-dessus de l'épaule, geste interdit par les règlements dans le cadre de la pratique du rink hockey ;

Considérant que la Commission de première instance n'a pas, à juste titre, qualifié les faits d'agression mais a fort justement considéré que le geste à l'origine de la blessure, quand bien même ne serait-il pas volontaire, auquel cas la sanction disciplinaire eut été plus sévère, était suffisamment dangereux et violent pour justifier une sanction disciplinaire ;

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement, confirme la décision de première instance

M. TERCIER fait appel de cette décision en soulignant la sévérité de la sanction qui lui est infligée.

Examen du litige

Considérant que les faits reprochés sont établis et ne sont pas contestés par l'appelant, qui exprime ses regrets quant à ce geste d'énervement en réaction à une faute adverse et évoque le caractère disproportionné de la sanction ;

Considérant le caractère intentionnel du geste à l'origine de la sanction, geste condamnable et du reste reconnu par le Président du club de l'appelant ;

Considérant que tout compétiteur se doit de garder son sang froid en toute circonstance et ne pas se livrer à un comportement violent et contraire à l'éthique sportive ;

Considérant que les multiples provocations dont a pu faire l'objet M. TERCIER, ainsi qu'en attestent les différents témoignages, peuvent certes expliquer son geste agressif mais en aucun cas le rendre admissible dans le cadre d'une compétition sportive ;

Considérant que la sanction prononcée en première instance n'est pas disproportionnée par rapport à la faute reprochée ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu dès lors de confirmer la sanction de première instance ;

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement, confirme la décision prononcée par la commission de discipline de première instance.

**Affaire : Jonathan OSTRE**

Rappel chronologique des faits et de la procédure :

07/01/2006 : match de roller in line hockey senior (Championnat N1) opposant les équipes d'AMIENS et ANGLET. Le rapport d'incident établi par les arbitres indique que M. OSTRE « a lancé son poing droit au visage du joueur (adverse) » ;

(...) la commission disciplinaire de première instance réunie le 2 juillet 2006, prononce à l'encontre de Jonathan OSTRE une sanction de suspension de « 2 matches ferme et 2 matches avec sursis (toutes compétitions confondues et dans toutes les divisions de la catégorie senior) » ;

Jonathan OSTRE fait appel de cette décision et conteste le déroulement de la procédure et la sanction qui lui est appliquée. Il invoque le non respect de l'article 9 du règlement disciplinaire.

Examen du litige

Considérant l'article 9 du règlement disciplinaire de la FFRS qui précise que :

« Le licencié poursuivi, et le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale, sont convoqués par le Président de l'organe disciplinaire ou le Président de la section concernée par le litige devant l'organe disciplinaire, par l'envoi d'un document qui doit énoncer les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire, quinze jours au moins avant la date de la séance »

Considérant qu'il ressort de cet article que c'est bien la convocation de la personne poursuivie qui doit être adressée 15 jours au moins avant la date de la séance, qu'en l'espèce ce délai a bien été respecté ;

Considérant que l'argument avancé par l'appelant et relatif à son changement de domicile, à Anglet, club auprès duquel il est prêt durant la saison sportive, et non plus à Aussonne, au domicile de ses parents, n'est au surplus pas opposable dès lors que c'est cette dernière adresse qui avait été indiquée lors de la prise de la licence 2005/2006 de M. OSTRE ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de confirmer la sanction de première instance ;

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement, confirme la décision prononcée par la commission de discipline de première instance



**Extrait des décisions de la Commission de Discipline Générale—décisions du 13 octobre 2006**

**Affaire :**

**Kevin TERCIER**

Rappel chronologique des faits et de la procédure :

22/04/2006 : match de Rink hockey senior (Championnat de France 3<sup>ème</sup> Division) opposant les équipes de RCK SEYNOD et HC ST ETIENNE. M. Kevin TERCIER, joueur de RCK SEYNOD, reçoit un carton rouge direct à la 46<sup>ème</sup> minute.

Par courrier M. Kevin TERCIER indique avoir été provoqué par les joueurs et entraîneurs afin de le pousser à la faute. Lorsqu'il s'est dirigé vers la cage, le numéro 8 de Seynod l'a croché au niveau des croix. Il précise « j'ai fait un soleil et en retombant, j'ai cassé ma crosse sur le roller du numéro 8. »

(...) par courriel en date du 29 mai, M. Julien NICOLLE, arbitre de la rencontre, précise avoir « attribué un carton rouge direct à M. TERCIER Kevin suite à un coup de crosse volontaire sur un joueur de St Etienne (...). Le Carton rouge n'a pas été contesté ni par le joueur ni par les autres joueurs de Seynod. »

(...) Kevin TERCIER est convoqué devant la commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance (section Rink hockey) de la FFRS « pour avoir donné un coup de crosse volontaire à un adversaire ».

la Commission disciplinaire de première instance considérant notamment que « l'attitude de Kevin TERCIER a été contraire à l'éthique sportive et que, son geste délibéré, a eu pour conséquence de blesser son adversaire, statuant contradictoirement et en première instance, décide de lui infliger, en application des dispositions du règlement disciplinaire susvisé, en plus du match de suspension automatique et déjà purgé, deux matches de suspension ferme à purger dans le Championnat de France « seniors » 2006/2007 + un match de suspension avec sursis dans le même championnat + une amende de 20 euros (...) »

## Suite - Décisions de la Commission de Discipline Générale

### Affaire : Sébastien CATERINO

#### Rappel chronologique des faits et de la procédure :

14/01/2006 : match de roller in line hockey senior (Championnat N2) opposant les équipes de GRENOBLE et TOULOUSE. Le rapport d'incident rédigé par l'un des arbitres de la rencontre rapporte des injures proférées par M. CATERINO à son encontre ;

(...) Monsieur Sébastien CATERINO, qui indique avoir pris connaissance d'une convocation par l'intermédiaire de son club, nie avoir tenu des propos injurieux envers les arbitres mais reconnaît avoir émis des critiques sur le déroulement du match et l'arbitrage ;

la Commission disciplinaire de première instance réunie le 19 mars 2006, prononce, en plus du match de suspension automatique et de la pénalité financière de niveau 1 « *et pour faire suite à la décision prise lors de la dernière commission de discipline en date du 27-10-2005 le condamnant à 4 matches ferme + 15 avec sursis, l'application des matches avec sursis soit 15 matches de suspension ferme* ». Par décision de la Commission en date du 27 octobre 2005, Sébastien CATERINO avait effectivement fait l'objet d'une telle sanction pour « *violent coup de crosse dans le dos d'un joueur* » ;

par courrier en LRAR du 4 avril 2006 et « *suite à un problème survenu dans l'envoi des convocations (...)* » ayant eu pour conséquence que Sébastien CATERINO ne puisse recevoir ce courrier, la Commission de première instance annule la notification et informe l'intéressé qu'une nouvelle convocation lui sera adressée à une date ultérieure ;

par courrier en LRAR du 21 juin 2006, Sébastien CATERINO est à nouveau convoqué devant la Commission, le 2 juillet 2006, laquelle prononce la même sanction que lors de la séance du 19 mars 2006 ;

Monsieur Sébastien CATERINO fait appel de cette décision et conteste la sanction qui lui est appliquée aux motifs :

que la dernière convocation lui a été adressée plus de 5 mois après les faits et après plusieurs reports  
que celle-ci n'était pas signée et adressée à une mauvaise adresse

#### Examen du litige

Considérant que l'appel formé par M. CATERINO ne porte pas sur les faits reprochés, qui ne sont pas contestés, mais sur le non respect des délais prévus par le règlement disciplinaire ;

Considérant qu'en vertu de l'article 13 du règlement disciplinaire de la FFRS,

« *L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires.*

*Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 10, le délai mentionné à l'alinéa précédent est prolongé d'une durée égale à celle du report.*

*Faute d'avoir statué dans ces délais, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel compétent* »

Considérant qu'il n'est pas contestable qu'entre le moment où les poursuites disciplinaires ont été engagées à l'encontre de M. CATERINO par la commission disciplinaire de première instance, soit le 15 février 2006, et le moment où la décision de première instance lui a été notifiée, soit le 10 juillet 2006, plus de trois mois se sont écoulés de sorte que la Commission disciplinaire de première instance n'a pu valablement statuer dans les délais impartis par l'article visé ci-dessus puisqu'elle était dessaisie en vertu des dispositions de ce même article ;

Considérant en conséquence que la décision de première instance doit être considérée comme nulle et non avenue ;

Considérant que le dossier aurait dû être transmis à la Commission d'appel en vertu du même article et qu'à son tour, cette Commission n'a pu statuer dans les délais fixés par le premier alinéa de l'article 16 qui précise que

« *L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans un délai de six mois à compter de l'engagement initial des poursuites. A défaut de décision dans ce délai, l'appelant peut saisir le Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de la conciliation prévue au IV de l'article 19 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984* »

Considérant dès lors que la Commission d'appel ne peut valablement prendre de décision et qu'il y a lieu de constater l'extinction des poursuites sur le fondement des faits reprochés ;

#### PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

Statuant publiquement et contradictoirement,

dit ne pouvoir statuer valablement et constater l'extinction des poursuites tient à rappeler à M. CATERINO qu'il demeure sous le coup d'une sanction de « *15 matches de suspension avec sursis* »



**Extrait des décisions de la Commission de Discipline  
Dopage de première instance — 7 juillet 2006**

### Affaire GIORDA

(...) Considérant que le 25 mars 2006 Monsieur Hugo GIORDA a fait l'objet, à l'occasion d'une compétition de roller acrobatique à St Médard en Jalles d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage le 2 mai 2006, ont fait ressortir la présence de « *Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique* », Métabolite du cannabis à la concentration de 62.7 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, au-delà d'une concentration de 15 nanogrammes par millilitre d'urine (...);

Considérant que M. Hugo GIORDA n'a pas contesté les résultats de l'analyse effectuée par le laboratoire national de dépistage du dopage en précisant qu'il ne consommait du cannabis que de façon occasionnelle et en l'espèce, pour la dernière fois, une semaine avant la date du contrôle ; Considérant qu'en admettant même qu'il n'ait pas usé de cannabis afin d'améliorer ses performances sportives, l'utilisation d'un tel produit dopant est dangereuse pour la santé ainsi que cela a été rappelé lors des débats à M. Hugo GIORDA ;

Considérant dès lors que les faits relevés à son encontre sont de nature à justifier qu'il lui soit fait application des dispositions du règlement disciplinaire précité ;

Considérant que l'intéressé et sa représentante ont reconnu devant la Commission avoir pris conscience de la faute commise, de sa dangerosité et indiqué être prêts à en assumer les conséquences au plan disciplinaire tout en affirmant avoir changé de comportement depuis la date du contrôle ;

Considérant que M. Hugo GIORDA n'a pas fait l'objet d'un contrôle positif antérieurement ;

Considérant qu'en vertu des textes susvisés, la Commission de discipline de première instance de lutte contre le dopage de la FFRS peut prononcer, à l'encontre d'une personne licenciée ayant utilisé une substance figurant sur la liste susmentionnée, au cours d'une compétition qu'elle organise ou autorise, ou en vue d'y participer, une sanction disciplinaire tel que prévu à l'article 27 de son règlement disciplinaire de lutte contre le dopage ;

Considérant qu'en vertu de ce qui précède, la Commission décide qu'il y a lieu d'infliger à Monsieur Hugo GIORDA **la sanction de la suspension de compétition pour une durée de trois mois dont deux assortis du sursis**, la présente décision s'exécutant à compter du 2 janvier 2007, date de reprise des compétitions dans la discipline roller acrobatique.



**Extrait des décisions de la Commission de Discipline  
Dopage d'Appel—décisions du 29 novembre 2006**

**Affaire CORBEIL**

Monsieur Frédéric CORBEIL, convoqué par lettre recommandée en date du 23 octobre 2006, était absent. Cette lettre n'a pas été retirée par le destinataire et a été retournée le 28 novembre à la FFRS.

Considérant que le 17 juin 2006, Monsieur Frédéric CORBEIL, à l'occasion d'un match de roller in line hockey à Beauvais, a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage ont fait ressortir la présence de « **Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique** », Métabolite du cannabis à la concentration de 455 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, au-delà d'une concentration de 15 nanogrammes par millilitre d'urine (...);

(...) Par une lettre en recommandée avec accusé de réception du 10 octobre 2006, Monsieur Frédéric CORBEIL a été informé de l'ouverture d'une procédure disciplinaire et convoqué devant la commission disciplinaire de 1ère instance de la FFRS le vendredi 27 octobre 2006.

Cette LRAR, expédiée à l'adresse mentionnée sur sa demande de licence, a été retournée le 17 octobre 2006 à la Fédération avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

Or l'article 23 du règlement disciplinaire de la FFRS précise que :

*« L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai prévu à l'article L. 634-1 du code de la santé publique, soit dix semaines à compter de la réception du rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit. Faute d'avoir statué dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel. »*

Cette Commission de première instance n'a pas été en mesure de se prononcer dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions de l'article 23 précité, ce dossier a été transmis à la Commission disciplinaire d'appel de lutte contre le dopage de la FFRS.

Monsieur Frédéric CORBEIL, informé de la procédure dont il faisait l'objet, a communiqué à la Fédération sa nouvelle adresse, telle qu'indiquée ci-dessus.

Considérant que Monsieur Frédéric CORBEIL n'a pas fait l'objet d'un contrôle positif antérieurement ;

Considérant qu'en vertu des textes susvisés, la Commission de discipline d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération Française de Roller Skating peut prononcer, à l'encontre d'une personne licenciée ayant utilisé une substance figurant sur la liste susmentionnée, au cours d'une compétition qu'elle organise ou autorise, ou en vue d'y participer, une sanction disciplinaire tel que prévu à l'article 27 de son règlement disciplinaire ;

Considérant qu'en vertu de ce qui précède, il y a lieu d'infliger à Monsieur Frédéric CORBEIL la sanction suivante :

**Une interdiction de participer pendant 4 mois, dont un mois avec sursis, aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération Française de Roller Skating.**

**Affaire GREGOIRE**

Monsieur Clément GREGOIRE, convoqué par lettre recommandée en date du 23 octobre 2006 et dont il a accusé réception, était absent.

Considérant que le 17 juin 2006, Monsieur Clément GREGOIRE, à l'occasion d'un match de roller in line hockey à Beauvais, a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage ont fait ressortir la présence de « **Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique** », Métabolite du cannabis à la concentration de 158 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, au-delà d'une concentration de 15 nanogrammes par millilitre d'urine(...);

(...) Par une lettre en recommandée avec accusé de réception du 10 octo-

bre 2006, Monsieur Clément GREGOIRE est informé de l'ouverture d'une procédure disciplinaire et convoqué devant la commission disciplinaire de 1ère instance de la FFRS le vendredi 27 octobre 2006.

Cette LRAR, expédiée à l'adresse mentionnée sur sa demande de licence, a été retournée le 17 octobre 2006 à la Fédération avec la mention « inconnu ».

Or l'article 23 du règlement disciplinaire de la FFRS précise que :

*« L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai prévu à l'article L. 634-1 du code de la santé publique, soit dix semaines à compter de la réception du rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit. Faute d'avoir statué dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel. »*

Cette Commission de première instance n'a pas été en mesure de se prononcer dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions de l'article 23 précité, ce dossier a été transmis à la Commission disciplinaire d'appel de lutte contre le dopage de la FFRS.

Considérant que Monsieur Clément GREGOIRE n'a pas fait l'objet d'un contrôle positif antérieurement ;

Considérant qu'en vertu des textes susvisés, la Commission de discipline d'appel de lutte contre le dopage de la Fédération Française de Roller Skating peut prononcer, à l'encontre d'une personne licenciée ayant utilisé une substance figurant sur la liste susmentionnée, au cours d'une compétition qu'elle organise ou autorise, ou en vue d'y participer, une sanction disciplinaire tel que prévu à l'article 27 de son règlement disciplinaire ;

Considérant qu'en vertu de ce qui précède, il y a lieu d'infliger à Monsieur Clément GREGOIRE la sanction suivante :

**Une interdiction de participer pendant 3 mois, dont un mois avec sursis, aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération Française de Roller Skating.**



**Agence Française de Lutte contre le Dopage**

**Décision du 14 septembre 2006**

Ex-

**trait de la décision relative à M. Mickaël GARCIA :**

*« Lors du match de championnat de France de nationale 1 de « roller in line hockey » Amiens/Anglet, organisé le 7 janvier 2006 à Amiens (Somme), M. Mickaël GARCIA a été soumis à un contrôle antidopage dont les résultats, établis par le Laboratoire national de dépistage du dopage le 20 février 2006, ont fait ressortir la présence d'acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique, métabolite du tétrahydrocannabinol, principe actif du cannabis. »*

*Par décision du 14 septembre 2006, Le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage a prononcé la sanction de l'interdiction de participer pendant trois mois, dont un mois avec sursis, aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la Fédération française de roller skating. La sanction prend effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé. »*

La sanction a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 26 octobre 2006, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier le **2 novembre 2006**.



### Du nouveau sur le statut des arbitres et juges ...

L'Assemblée Nationale a adopté, le 10 octobre dernier, la proposition de Loi sur le statut des arbitres.

Partant du constat de la chute continue du nombre d'arbitres et juges sportifs ces dernières années, la proposition de Loi visait d'une part à protéger les arbitres et juges dans l'exercice de leurs fonctions, d'autre part à leur donner un cadre juridique clair en levant les ambiguïtés concernant leur régime social et fiscal.

Ainsi, sur le volet de la protection, les arbitres et les juges sont-ils désormais « *considérés comme chargés d'une mission de service public* » et « *les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées* » pénalement.

Par ailleurs la Loi reconnaît qu'ils « *exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Cette fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts* ».

On relève également que, découlant de la reconnaissance de cette indépendance, « *les arbitres et juges ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail* ». Dès lors et dans la limite de certains seuils (4 500 € à la date d'adoption du texte ...), « *les sommes et indemnités perçues par les arbitres ou juges sont exonérées des cotisations et contributions de sécurité sociale* ».

### Communiqué de presse: Litige opposant Monsieur BOIVIN à la FFRS

Monsieur Daniel BOIVIN, alors membre du Comité Directeur, Vice Président de la FFRS et Président du Comité National Course, avait fait l'objet, le 15 décembre 2000, d'une sanction disciplinaire prise par la Commission de discipline de la Fédération Française de Roller Skating, consistant en un retrait de licence et une interdiction d'exercer une responsabilité pour une durée de six mois.

Le Tribunal Administratif de NANTES, saisi par Monsieur BOIVIN aux fins d'annulation de cette décision, avait en 2004 considéré que la sanction disciplinaire prononcée par la Commission de discipline de la FFRS « *exposait précisément les motifs constitutifs d'une atteinte à l'autorité de la Fédération Française de Roller Skating et d'un comportement contraire à l'éthique* » et que les faits qui lui étaient reprochés étaient « *de nature à justifier une sanction disciplinaire grave au sens de l'article XVI-2 du règlement intérieur (de la FFRS)* ».

La sanction contestée s'appliquait alors et M. BOIVIN était interdit d'exercice de ses fonctions de Président de la Ligue des Pays de Loire et de membre du Comité Directeur du Comité National Course.

Saisie à son tour, **la Cour Administrative d'Appel de Nantes a, dans un arrêt du 3 mai 2006 notifié le 6 juillet dernier, annulé le Jugement du Tribunal administratif de Nantes et la décision de la commission disciplinaire fédérale**, au motif selon lequel « *en refusant à M. BOIVIN un premier report de la séance de la commission de discipline, qui était de droit en vertu des dispositions (...) du règlement intérieur de la FFRS, sans lui proposer une nouvelle date (...) et alors qu'il est constant que ni l'intéressé ni son conseil n'était présent à la réunion du 15 décembre 2000 au cours de laquelle la commission nationale fédérale de discipline a examiné son dossier disciplinaire et lui a infligé la sanction (...), ladite commission a méconnu les droits de la défense garantis par les dispositions ci-dessus dudit règlement intérieur et, entaché sa décision d'illégalité* ».

La FFRS est également condamnée à verser à Monsieur BOIVIN une somme de 1 500 € au titre des frais exposés et non compris dans les dépens.

### Règlement sportif et technique des comités et commissions sportifs

Le Règlement Sportif du Comité National Rink Hockey a fait l'objet de modifications et par conséquent d'une approbation par le Conseil d'Administration du 10 juin 2006.

Ce règlement est consultable sur le site Internet du CNRH: [www.ffrs.asso.fr](http://www.ffrs.asso.fr) à la rubrique Rink Hockey (Règlements).

## ASSEMBLEE GENERALE de la FFRS 2007

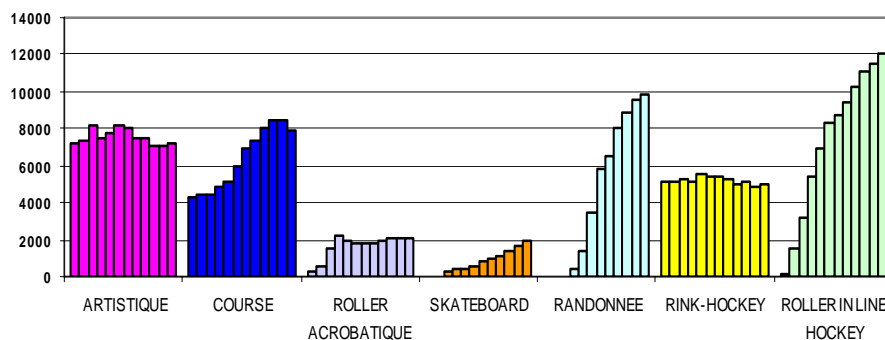
La Fédération a la plaisir de vous informer que son Assemblée Générale se tiendra les 17 et 18 mars 2007 au Forum des Pertuis de La Rochelle.



Pour les questions relatives à l'hébergement et la restauration, renseignez vous auprès de la fédération

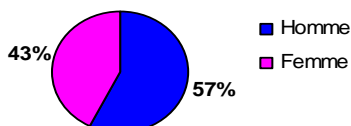
### STATISTIQUES FEDERALES

EVOLUTION PAR DISCIPLINE de 1994/1995 à 2005/2006



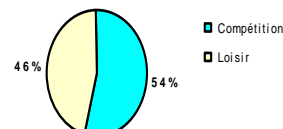
En 2006, la FFRS compte 45902 licenciés

#### Répartition par sexe

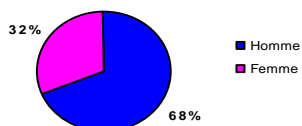


#### SAISON 2005/2006

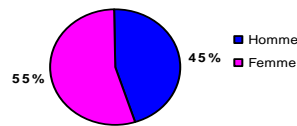
#### Répartition par type de pratique



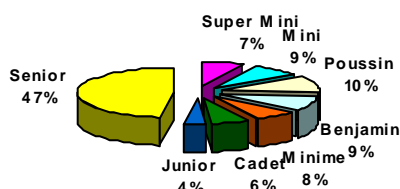
#### Compétition



#### Loisir



#### Répartition des effectifs licenciés en pourcentage par catégorie d'âge





## Opération « Journée Tous en Roller » : Lancement en Janvier 2007

La Fédération lance cette campagne afin d'inciter le grand public à rejoindre les clubs.

Un grand nombre de clubs organisent déjà ce type d'animations et pourront ainsi au travers de ce nouveau dispositif trouver un appui humain, matériel et financier supplémentaire. Pour les autres clubs, ce pourrait être l'occasion de s'inscrire dans ce dispositif en développant de nouvelles actions sur leur territoire.

L'objectif à moyen terme est d'organiser chaque année dans chaque club une journée d'accueil grand public pour faire découvrir la pratique du Roller dans un cadre sécurisé avec un encadrement qualifié. Pour cela, la Fédération crée et finance les outils de promotion et le matériel nécessaire à l'aménagement du site et donne aux Ligues les moyens financiers de rémunérer des moniteurs (BEES).

### Une journée Tous en Roller, c'est :

- **Une promotion** : la FFRS conçoit et réalise les outils de promotion. Ces documents personnalisables sont distribués à chaque club organisateur d'une journée Tous en Roller par l'intermédiaire des Ligues. Le Pack pour l'organisation d'une journée comprend : 50 affiches avec un espace pour personnaliser la journée, 500 flyers personnalisables pour informer localement, un communiqué de presse ainsi qu'un dossier type de subventions afin de donner toutes les chances de réussite aux clubs.
- **Une visibilité sur site** : chaque organisation est dotée d'un kit afin d'aménager et paysager le site où se déroulera la Journée Tous en Roller. Ces Kits sont mis à la disposition des clubs organisateurs par les Ligues. Le Kit visuel comprend 2 banderoles, 2 drapeaux avec un mât de 2,80m ainsi que 4 plots gonflables de 1,60m, ciblés Journée Tous en Roller.
- **Un encadrement** : la FFRS paie la vacation d'un moniteur (brevet d'état) pour chaque Journée club. Le moniteur a la charge de prendre contact avec le club pour l'organisation en amont, de transporter le matériel mis à disposition par la Ligue et de gérer le déroulement et l'animation de la journée.

Nicolas BELLOIR, Président de la FFRS, affirme que « Ces journées doivent permettre à chacun, individuellement ou en famille, de découvrir les plaisirs de la glisse en roller, offrir à tous la possibilité de progresser et élargir le recrutement de nouveaux licenciés ».

Vous souhaitez organiser une Journée tous en Roller, prenez contact auprès de votre Ligue

